

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**LA RÉCIDIVE À LONG TERME DES ADOLESCENTS AUTEURS
D'AGRESSION SEXUELLE :
UNE ANALYSE TYPOLOGIQUE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
LAURE JOUVET**

MARS 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Julie Carpentier

Prénom et nom

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Julie Carpentier

Prénom et nom

Directeur de recherche

Marc Alain

Prénom et nom

Évaluateur

Sébastien Brouillette-Alarie

Prénom et nom

Évaluateur

Sommaire

Les agressions sexuelles commises par des adolescents ne sont pas rares, et il est difficile d'en connaître l'ampleur réelle car bon nombre des abus sexuels ne sont jamais révélés. La récurrence des adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS) fait l'objet de nombreuses publications, mais peu d'entre elles ont documenté leur récurrence à long terme. De plus, les études sur la récurrence considèrent souvent la récurrence de façon globale (récidivistes/non-récidivistes) ou en examinant seulement quelques catégories générales (sexuelle et non-sexuelle, par exemple). Dans la littérature, il est communément admis que les AAAS ne forment pas un groupe homogène. Plusieurs typologies visant à les diviser en sous-groupes selon des caractéristiques communes sont largement utilisées, mais leur pertinence pour en arriver à mieux comprendre ces jeunes est remise en question. L'objectif de cette étude rétrospective longitudinale était d'examiner la récurrence à long terme des AAAS en s'intéressant non seulement à la récurrence globale, mais aussi à plusieurs catégories de récurrence : contre les biens, liée aux drogues, sexuelle, contre la personne non-sexuelle et contre l'administration de la justice. Nous souhaitions également vérifier si les typologies communément utilisées dans la littérature pour distinguer des sous-groupes d'AAAS (basées sur l'âge de la victime, le lien avec la victime, la précocité d'apparition des comportements sexuels problématiques et antécédents de victimisation sexuelle) apportaient un éclairage intéressant à l'étude de la récurrence de ces adolescents. Enfin, nous voulions vérifier l'existence de différents profils d'AAAS en fonction de leur trajectoire de récurrence. L'échantillon était composé de 351 adolescents évalués en clinique externe dans les années 1990 après avoir commis un délit sexuel avec contact. Les données officielles sur la récurrence ont été colligées jusqu'en 2019, ce qui représente une durée moyenne de suivi de plus de 21 ans. Nos résultats confirment qu'une majorité des AAAS récidivent (62,4 %), mais que seule une minorité d'entre eux commettent des récurrences sexuelles (13,4 %). La plupart des récurrences commises consistent en des délits non-sexuels contre la personne ou des délits contre les biens. Seules deux des quatre typologies étudiées (basées sur l'âge de la victime ou sur les antécédents de victimisation sexuelle) sont associées à certaines catégories de récurrence. Les adolescents ayant abusé à la fois des enfants et des pairs et des adultes commettent plus de récurrences contre les biens que ceux des autres groupes, et ceux qui ont abusé des pairs et des adultes ont des taux de récurrence contre la personne non-sexuelle plus élevés que les

autres. Les jeunes ayant été victimes d'abus sexuels dans leur enfance, quant à eux, récidivent de façon plus importante que les autres, qu'il s'agisse de récidive globale, sexuelle, contre les biens ou contre l'administration de la justice. Enfin, nos analyses de classes latentes ont fait apparaître deux profils de récidive, confirmant que seule une petite proportion des AAAS récidivent de façon chronique. Nos résultats confirment qu'il est injustifié de considérer les AAAS comme des délinquants sexuels au long cours. De plus, il apparaît que même des jeunes ayant été exposés à des événements de vie adverses ne deviendront pas, pour la plupart, des récidivistes chroniques. Ces résultats seront discutés, de même que l'accompagnement que le psychoéducateur peut apporter à ces adolescents. En effet, la spécificité de l'approche psychoéducative en fait une méthode de choix pour travailler avec eux, que ce soit en leur proposant des activités de prévention universelle, en leur permettant de développer certains facteurs de protection ou en ciblant plus spécifiquement les facteurs de risque liés à l'agression sexuelle ou à la délinquance générale.

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des tableaux.....	viii
Remerciements.....	ix
Introduction générale	1
L'agression sexuelle.....	2
Définition	2
Notion de consentement.....	2
Cadre légal s'appliquant aux agressions sexuelles.....	3
Types d'infractions à caractère sexuel	4
Les victimes d'agression sexuelle.....	6
Conséquences des agressions sur les victimes	7
Les adolescents auteurs d'agression sexuelle	7
Définition	7
Facteurs de risque liés à l'agression sexuelle à l'adolescence	7
Ampleur du phénomène	8
Récidive	9
Période de suivi	10
Typologies	10
Article scientifique.....	11
Introduction.....	14
Ampleur du phénomène	14
Portrait de la récidive	14
Durée de suivi	16

Typologies	16
Typologie basée sur l'âge de la victime.....	17
Typologie basée sur le lien entre l'auteur et la victime	20
Typologie basée sur la précocité d'apparition des comportements sexuels déviants	21
Typologie basée sur les antécédents de victimisation sexuelle	22
Originalité de l'étude proposée	23
Objectifs de l'étude	24
Hypothèses.....	24
Méthode	25
Participants	25
Collecte de données.....	26
Variables	27
Typologies	27
Catégories de récurrence	29
Analyses statistiques	29
Résultats	30
Discussion	38
Durée du suivi	44
Pertinence de l'utilisation des typologies.....	45
Références	50
Conclusion générale.....	60
Lien avec la psychoéducation	62
Limites de l'étude.....	66
Retombées de l'étude	66

Références.....	68
Appendice	74

Liste des tableaux

Tableau 1 Nombre et pourcentage de récidivistes par catégorie d'infraction	31
Tableau 2 Taux de récidive en fonction des principales typologies	32
Tableau 3 Nombre moyen de récidives en fonction des principales typologies.....	35
Tableau 4 Analyses de classes latentes basées sur le nombre de récidives (4 catégories)	37
Tableau 5 Distribution des quatre typologies en fonction des deux profils de récidivistes.....	38

Remerciements

La rédaction de ce mémoire a été un travail de longue haleine, qui n'aurait pas été possible sans le soutien de plusieurs personnes que je remercie sincèrement.

Ma directrice de recherche Julie Carpentier, d'abord. Quand tu as accepté de m'accompagner, tu n'imaginais sans doute pas que tu t'engageais pour aussi longtemps. Merci pour ton expertise, pour tes conseils toujours pertinents, pour ta disponibilité, et pour ton soutien qui était toujours exactement celui dont j'avais besoin.

Mes filles Lou, Zoé et Lola, pour vos encouragements, votre patience et votre compréhension toutes les fois où mon travail m'accaparait. Je sais que vous êtes fières de moi, et j'espère que vous avez compris qu'il n'est jamais trop tard pour faire ce que l'on souhaite.

Louis, mon amoureux, pour la fierté que je vois dans tes yeux et le précieux soutien que tu m'as apporté ces derniers mois.

Matthieu, pour m'avoir permis d'entreprendre et poursuivre ce projet de mémoire sans douter que j'allais réussir (ou sans le montrer!), et Mireille et Christian, pour votre soutien financier.

Les *courageuses du double profil* pour la solidarité, les encouragements, et les bons moments partagés au début de ce projet. Un merci particulier à Marie-Pier pour l'aide précieuse que tu m'as apportée à la toute fin.

Marie-Christine Stafford, statisticienne à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, pour sa contribution aux analyses statistiques.

Enfin, je tiens à souligner l'appui du Conseil de Recherche en Sciences Humaines (CRSH) qui m'a octroyé une bourse de recherche.

Chapitre 1
Introduction générale

L'agression sexuelle peut être définie différemment selon les contextes. De même, plusieurs termes sont employés pour nommer les adolescents qui commettent des infractions de nature sexuelle. Dans cette section, nous définirons d'abord l'agression sexuelle au sens large ainsi que les notions qui lui sont liées, avant de nous intéresser plus spécifiquement aux adolescents auteurs d'agression sexuelle.

L'agression sexuelle

Il n'existe pas de définition universelle de l'agression sexuelle, et la réalité que ce terme désigne varie selon le cadre de référence utilisé.

Définition

Nous retiendrons ici la définition formulée dans les orientations gouvernementales québécoises :

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2008, p.9).

Notion de consentement

Au Canada, un mineur âgé de 16 ans ou plus peut consentir à avoir des relations sexuelles, sauf avec une personne dont il est dépendant (parent ou tuteur) ou qui est en situation d'autorité ou de confiance par rapport à lui (enseignant, par exemple). Des exceptions de proximité d'âge sont possibles. S'il n'existe aucune relation de dépendance, de confiance ou d'autorité entre les personnes impliquées, une personne âgée de 14 ou 15 ans peut consentir à avoir des activités

sexuelles avec un partenaire de moins de 5 ans son aîné, et une personne de 12 ou 13 ans avec une personne de moins de 2 ans son aînée (Ministère de la Justice, 2016). Ainsi, tout geste sexuel commis sur un enfant de moins de 12 ans, ainsi que la plupart des gestes sexuels commis sur des mineurs de moins de 16 ans (hormis les exceptions présentées précédemment) répondent aux critères de définition d'une agression sexuelle.

Cadre légal s'appliquant aux agressions sexuelles

Plusieurs lois peuvent s'appliquer en matière d'agression sexuelle, et elles diffèrent selon que l'auteur de l'agression est majeur ou non.

Le Code criminel canadien sanctionne les différentes infractions, dont celles de nature sexuelle, qui peuvent être commises par des personnes majeures sur des adultes ou des enfants. La notion de consentement à des activités de nature sexuelle y est aussi définie, ainsi que l'âge du consentement. Le Code criminel comporte aussi des mentions de nature préventive qui permettent, par exemple, d'interdire à un individu de se trouver en présence de mineurs de moins de 16 ans, de fréquenter certains lieux ou d'avoir accès à Internet (article 161) ou leur impose de s'engager à respecter certaines conditions (par exemple, ne pas entrer en contact avec une personne ou se soumettre à un traitement (article 810)). Le Code criminel prévoit aussi les peines auxquelles s'exposent les individus qui commettent des infractions (Code criminel, LRC 1985, c C-46).

Des dispositions spécifiques aux mineurs auteurs ou victimes d'agressions sexuelles figurent dans la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA). La LPJ vise à protéger les mineurs, quel que soit leur âge, sur le plan de leur sécurité et de leur développement (Loi sur la protection de la jeunesse, LRQ, chapitre P-34.1). La LSJPA s'applique pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans accusés d'une infraction. Elle vise à protéger la société, à responsabiliser et réadapter le jeune auteur d'infraction et à prévenir la récidive (Loi sur le système de justice pénale des adolescents, LC 2002, ch. 1). Dans les cas d'agressions sexuelles de niveau 2 ou 3 (voir définitions dans les pages suivantes) la LSJPA

s'applique systématiquement. Pour les autres infractions de nature sexuelle, la LPJ ou la LSJPA vont s'appliquer selon la situation (Lachapelle et Gagné, 2022).

D'autres lois relatives au droit criminel et pénal ainsi qu'au droit civil peuvent aussi s'appliquer dans les cas d'agressions sexuelles, tels que le Code civil ou la Charte canadienne des droits et libertés.

Lorsqu'un adolescent commet une agression sexuelle sur un mineur, celle-ci doit être signalée à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Une entente multisectorielle permet ensuite aux intervenants de la DPJ, aux services de police et à un procureur aux poursuites criminelles et pénales de collaborer et de partager de l'information. Selon la situation, il pourra y avoir une enquête criminelle, et un possible dépôt d'accusations au criminel (Gouvernement du Québec, 2001). En cas de procès, l'adolescent comparaitra devant la Chambre de la jeunesse. Selon le cadre légal qui s'appliquera, différents traitements ou interventions pourront ensuite être proposés ou ordonnés à l'auteur.

Types d'infractions à caractère sexuel

La définition de l'agression sexuelle retenue dans les orientations gouvernementales québécoises inclut tout type de geste sexuel non consenti, mais le Code criminel canadien distingue les agressions sexuelles d'autres types d'infractions de nature sexuelle.

Selon le Code criminel canadien, l'agression sexuelle comporte trois niveaux de gravité. Brennan et Taylor-Butts (2008) les définissent comme tels :

- Le *niveau 1* (article 271 du Code criminel canadien) désigne une agression de nature sexuelle qui compromet l'intégrité de la victime, mais ne lui cause pas ou peu de blessures physiques.
- Le *niveau 2* (article 272) est une agression sexuelle durant laquelle l'auteur utilise une arme, profère des menaces, cause des lésions corporelles à la victime ou commet l'agression avec une autre personne.

- Le *niveau 3* (article 273) est une agression sexuelle durant laquelle la victime est blessée, mutilée ou défigurée, ou durant laquelle sa vie est menacée.

Plusieurs autres infractions de nature sexuelle sont recensées au Code criminel. Certaines désignent des gestes pouvant être commis tant sur des adultes que sur des mineurs :

- Le voyeurisme (article 162) désigne le fait d'observer ou enregistrer une personne entièrement ou partiellement nue ou en train de se livrer à une activité sexuelle.
- Les actions indécentes (article 173(1)) désignent des gestes commis dans un lieu public avec l'intention d'insulter ou d'offenser quelqu'un.
- Le proxénétisme (article 286.3) désigne le fait d'amener une personne à offrir ou à rendre des services sexuels moyennant rétribution, de recruter, détenir, cacher ou héberger une personne offrant de tels services, ou d'exercer sur elle un contrôle ou une influence.

D'autres infractions prévues au Code criminel désignent exclusivement des gestes commis sur des mineurs :

- Les contacts sexuels (article 151) désignent le fait de toucher, directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de 16 ans.
- L'incitation à des contacts sexuels (article 152) désigne le fait d'inciter un enfant âgé de moins de 16 ans à toucher la personne ou un tiers ou à se toucher, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet.
- L'exploitation sexuelle (article 153) désigne les mêmes gestes que décrits aux articles 151 et 152, mais commis par une personne qui se trouve en situation d'autorité ou de confiance par rapport à la victime mineure âgée de 16 ans ou plus.
- La publication non consensuelle d'une image intime (incluant également la distribution ou le partage) (article 162.1) désigne le fait de rendre accessible à autrui une image intime d'une personne sans avoir obtenu son consentement.

- La pornographie juvénile désigne la représentation, dans un but sexuel, d'une personne âgée de moins de 18 ans ou présentée comme telle. Plusieurs infractions du Code criminel y sont liées : production (article 163.1(2)), distribution (article 163.1(3)), possession (article 163.1(4)) ou accès (article 163.1(4.1)).
- Le leurre (article 172.1) désigne le fait de communiquer avec une personne mineure, ou que l'auteur croit mineure, dans le but de perpétrer à son égard l'une des infractions de nature sexuelle référencées dans le Code criminel.
- L'exhibitionnisme (article 173(2)) désigne le fait de montrer ses organes génitaux à des fins d'ordre sexuel à un mineur âgé de moins de 16 ans.

Les victimes d'agression sexuelle

Au Canada, en 2014, 8 % des Canadiens (11 % des femmes et 4 % des hommes) déclaraient avoir subi des gestes de nature sexuelle non désirés de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans (Baril et Laforest, 2018).

La majorité des victimes d'infractions de nature sexuelle sont mineures, que l'auteur de l'agression soit mineur ou non (Brennan et Taylor-Butts, 2008; Cotter et Beaupré, 2014; Ministère de la Sécurité publique, 2016; Ministère de la Sécurité publique, 2021). Lorsque l'auteur est mineur, la victime est mineure dans 95,5 % des cas. Les adultes, quant à eux, agressent une victime mineure dans près de 60 % des cas (Ministère de la Sécurité publique, 2016). L'âge médian des victimes d'agressions sexuelles commises au Canada entre 2009 et 2014 était de 18 ans. Une victime sur 4 était âgée de 13 ans ou moins (Rotenberg, 2017). Entre 2004 et 2007, au Canada, les personnes âgées de 15 à 24 ans étaient les plus représentées parmi les victimes d'agression sexuelle (Brennan et Taylor-Butts, 2008). Au Québec, en 2019, la tranche d'âge de 15 à 17 ans était la plus représentée parmi les victimes d'agression sexuelle (niveau 1, 2 ou 3, respectivement les articles 271, 272 et 273 du Code criminel), et la tranche d'âge de 12 à 14 ans la plus représentée parmi les victimes d'autres infractions de nature sexuelle (Ministère de la Sécurité publique, 2021).

Les personnes de sexe féminin sont très majoritairement représentées parmi les victimes d'infractions de nature sexuelle (Brennan et Taylor-Butts, 2008; Cotter et Beaupré, 2012; Cotter et Savage, 2019; Ministère de la Sécurité publique, 2021; Rotenberg, 2017).

Conséquences des agressions sur les victimes

Les conséquences des agressions sexuelles peuvent être variées, parfois sévères, et peuvent être très durables (Hébert, 2011). La colère, la confusion et la frustration sont les conséquences émotionnelles les plus fréquentes (Brennan et Taylor-Butts, 2008). Les victimes peuvent présenter des difficultés de nature intériorisée (symptômes d'anxiété ou de dépression) ou extériorisée (colère, agressivité ou trouble des conduites). Des difficultés d'adaptation à l'école sont aussi possibles. Les adultes ayant été victimes d'abus sexuels dans l'enfance présenteraient plus de troubles de santé mentale de l'axe 1, et seraient plus à risque de tentatives de suicide (Pérez-Fuentes *et al.*, 2013). Les conséquences des agressions sexuelles peuvent cependant prendre de multiples formes, et il est impossible d'identifier avec précision les symptômes directement liés aux gestes subis (Paolucci *et al.*, 2001).

Les adolescents auteurs d'agression sexuelle

Les termes *adolescent auteur d'abus sexuel* ou *adolescent auteur d'agression sexuelle* (AAAS) sont préférés aux termes *agresseur* ou *prédateur sexuel*, car la majorité des AAAS commettra une seule agression sexuelle. Les taux de récurrence sexuelle sont en effet généralement bas chez les adolescents, même sans intervention spécifique (Courcy et Patoine, 2016).

Définition

Un AAAS est une personne mineure qui commet une agression sexuelle (telle que définie dans les orientations gouvernementales) sur une personne, quel que soit son âge.

Facteurs de risque liés à l'agression sexuelle à l'adolescence

Chez les adolescents, les facteurs de risque d'agression sexuelle ne font pas consensus dans la littérature, mais plusieurs sont majoritairement reconnus. Parmi eux, être issu d'une famille

dysfonctionnelle ou avoir été victime d'abus sexuel dans l'enfance sont des facteurs qui font largement consensus (Courcy et Patoine, 2016; Lafortune *et al.*, 2010). Provenir d'une famille ayant des antécédents de délinquance, présenter des troubles d'apprentissage ou des symptômes dépressifs, être consommateur de drogues ou d'alcool ou avoir des intérêts sexuels déviants pourrait aussi favoriser un passage à l'acte (Lafortune *et al.*, 2010), de même qu'avoir des lacunes sur le plan de l'éducation sexuelle, une faible estime personnelle ou une difficulté à contrôler ses pulsions (Courcy et Patoine, 2016).

Ampleur du phénomène

Il est difficile de connaître précisément le nombre d'AAAS, car les données officielles ne reflètent pas la réalité (Bouchard et Lussier, 2015). Au Québec, trois sources principales permettent de documenter le phénomène : les agressions sexuelles sur mineurs signalées à la DPJ, les agressions rapportées aux services de police et les enquêtes populationnelles. Les chiffres varient beaucoup selon la méthode de collecte de données utilisée (Baril et Laforest, 2018). Seule une très faible proportion des agressions réellement commises est comptabilisée. Moins d'une agression sexuelle sur 10 serait dénoncée aux services de police, et les gestes les moins sévères sont les plus rarement rapportés (Brennan et Taylor-Butts, 2008; Rotenberg, 2017).

Les mineurs âgés de 12 à 17 ans représentent une proportion importante des auteurs d'agression sexuelle (Brennan et Taylor-Butts, 2008; Cotter et Beaupré, 2014). En proportion, pour 100 000 habitants, il y a un plus grand nombre d'auteurs d'agression sexuelle chez les mineurs âgés de 12 à 17 ans que chez les 18-34 ans et les 35-44 ans (Brennan et Taylor-Butts, 2008). Dans une étude publiée au Canada en 2014 sur l'ensemble des infractions sexuelles déclarées à la police et commises sur des mineurs, les auteurs âgés de 13 ans représentaient la plus grande proportion, suivis de ceux âgés de 14 ans (Cotter et Beaupré, 2014). Au Québec, en 2019, les jeunes âgés de 12 à 17 ans présentaient le plus haut taux d'auteurs présumés d'infractions de nature sexuelle, et le plus haut taux d'auteurs d'agressions sexuelles de niveau 1 et 2. Les mineurs étaient aussi les plus représentés parmi les auteurs de contacts sexuels, de leurre et de publication non consensuelle d'images intimes (Ministère de la Sécurité publique, 2021).

Les AAAS font majoritairement des victimes de sexe féminin, mais les garçons sont les principales victimes des adolescents auteurs d'agressions sur des enfants. Peu d'entre eux auraient recours à la violence lorsqu'ils commettent leurs délits, et une proportion importante d'entre eux (44 à 73 %) auraient aussi commis des délits non sexuels (Lafortune *et al.*, 2010).

Récidive

La notion de récidive n'est pas simple à définir, et les taux varient beaucoup d'une étude à l'autre. Certaines études considèrent comme une récidive toute nouvelle condamnation pour une nouvelle infraction, alors que d'autres comptabilisent les nouvelles accusations, que la personne soit ensuite condamnée ou non. Certains auteurs incluent dans ce qu'ils considèrent une récidive toutes les déclarations non officielles faites aux organismes de protection de la jeunesse, les déclarations faites par le délinquant lui-même, les manquements aux conditions de libération conditionnelle ou le simple fait d'être interrogé par la police. Plus la définition retenue pour la récidive est large, plus les chiffres seront élevés, d'où l'importance de vérifier quelle définition est utilisée par les auteurs avant de comparer des études entre elles (Harris et Hanson, 2004). Dans la plupart des études, la récidive est considérée comme une variable dichotomique (l'auteur distingue les participants qui ont récidivé de ceux qui n'ont pas récidivé), alors qu'il serait intéressant d'examiner aussi combien de fois les participants récidivent (Langevin, *et al.*, 2004).

Selon la majorité des chercheurs, les taux de récidive générale sont moins élevés chez les AAAS que chez les adolescents qui commettent d'autres types de délits (Caldwell *et al.*, 2008; Calleja, 2015; Mulder *et al.*, 2021; Schmidt *et al.*, 2016). Les AAAS seraient jusqu'à huit fois moins à risque de récidiver (tous types de récidive confondus) que les auteurs de délits non-sexuels (Calleja, 2015).

Pour plusieurs auteurs, les AAAS seraient toutefois plus à risque de récidive sexuelle que les adolescents ayant été initialement arrêtés pour des délits non sexuels (Fanniff *et al.*, 2017; Hagan *et al.*, 2011; Hargreaves et Francis, 2014). D'autres concluent qu'il n'y a pas de différence entre ces deux groupes sur le plan de la récidive sexuelle (Caldwell, 2007; Caldwell *et al.*, 2008;

Schmidt *et al.*, 2016). Enfin, la grande majorité des AAAS ne commettront pas d'agression sexuelle à l'âge adulte ; seule une minorité d'entre eux (12,3 %) persisteront dans des activités criminelles d'ordre sexuel (Lussier et Blokland, 2014).

Période de suivi

La durée de suivi désigne la période durant laquelle les infractions sont comptabilisées pour un individu donné. Elle commence à la suite du délit sexuel de référence et se termine à la fin de la période de collecte de données de l'étude. Selon les études, la période de suivi peut inclure ou non une période où l'auteur d'une agression n'a pas d'opportunité de récidiver (parce qu'il est hospitalisé ou incarcéré à nouveau, par exemple). Pour considérer uniquement les périodes « à risque de récurrence », c'est-à-dire celles durant lesquelles une récurrence est possible, certains auteurs soustraient les périodes sans possibilité de récurrence de la durée de suivi (Proulx *et al.*, 2000). Généralement, plus la période de suivi est longue, plus les taux de récurrence sont élevés. Toutefois, la plupart des récurrences sexuelles se produisent dans les premières années suivant le délit initial (Caldwell, 2016; Carpentier et Proulx, 2011).

Typologies

Regrouper les AAAS selon des caractéristiques communes peut sembler pertinent afin de mieux les comprendre et d'identifier certains facteurs de risque spécifiques à ces sous-groupes. Au cours des dernières décennies, les typologies qui ont été proposées par différents auteurs pour différencier les AAAS se sont basées sur les liens familiaux entre l'auteur et la victime, sur le type de délit commis (avec ou sans contact, par exemple), sur l'âge de la ou des victimes, sur les antécédents délictueux ou sur la personnalité de l'auteur (Rasmussen, 2004). Les principales typologies des AAAS seront développées dans le chapitre 2.

Chapitre 2
Article scientifique

La récidive à long terme des adolescents auteurs d'agression sexuelle :

Une analyse typologique

Laure Jovet, candidate à la maîtrise
Département de psychoéducation et de travail social
Université du Québec à Trois-Rivières

Julie Carpentier, Ph.D.
Département de psychoéducation et de travail social
Université du Québec à Trois-Rivières

L'agression sexuelle chez les adolescents n'est pas un phénomène rare. Son ampleur réelle est difficile à estimer, car une proportion importante des infractions de nature sexuelle n'est jamais dénoncée. La récidive des adolescents auteurs d'agression sexuelle (AAAS) a été largement documentée dans la littérature, mais elle est généralement considérée de façon dichotomique (récidivistes/non-récidivistes). Rares sont les études à avoir examiné plusieurs catégories de récidive, et peu d'études ont documenté la récidive à long terme des adolescents. L'objectif de cette étude rétrospective longitudinale était d'examiner la récidive à long terme des AAAS, en s'intéressant à la récidive globale mais aussi à plusieurs catégories de récidive : contre les biens, liée aux drogues, sexuelle, non-sexuelle contre la personne et contre l'administration de la justice. Nous souhaitons également vérifier si les typologies communément utilisées dans la littérature pour distinguer des sous-groupes d'AAAS (âge de la victime, lien avec la victime, précocité d'apparition des comportements sexuels problématiques, antécédents de victimisation sexuelle) apportaient un éclairage intéressant à l'étude de la récidive de ces adolescents. Enfin, nous voulions vérifier l'existence de différents profils d'AAAS en fonction de leur trajectoire de récidive. L'échantillon est composé de 351 AAAS. La durée moyenne de suivi s'étend sur plus de 21 ans. Nos résultats confirment qu'une majorité des AAAS récidivent (62,4 %), mais que seule une minorité d'entre eux commettent des récidives sexuelles (13,4 %). La plupart des infractions commises sont des délits non-sexuels contre la personne ou des délits contre les biens. Considérer comme des agresseurs sexuels à long terme les jeunes qui commettent une agression sexuelle n'est donc pas justifié. Seules deux des quatre typologies étudiées (basées sur l'âge de la victime ou sur les antécédents de victimisation sexuelle) sont associées à certaines catégories de récidive. Les

adolescents ayant abusé à la fois des enfants et des pairs et des adultes commettent plus de récidives contre les biens que ceux des autres groupes, et ceux qui ont abusé des pairs et des adultes ont des taux de récidive contre la personne non-sexuelle plus élevés que les autres. Les jeunes ayant été victimes d'abus sexuels dans leur enfance, quant à eux, récidivent de façon plus importante que les autres, qu'il s'agisse de récidive globale, sexuelle, contre les biens ou contre l'administration de la justice. Enfin, nos analyses de classes latentes ont fait apparaître deux profils de récidive, montrant que seule une petite proportion des AAAS récidivent de façon chronique. Ces résultats seront discutés à la lumière des études antérieures.

Mots-clés : adolescent auteur d'agression sexuelle, récidive, long terme, typologies

Introduction

Les adolescents auteurs d'agression sexuelle et leurs trajectoires de récidive ont fait l'objet de nombreuses publications dans les dernières décennies, mais il existe relativement peu de consensus à ce sujet. La majorité des auteurs s'entendent cependant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une population homogène, et plusieurs ont tenté de les diviser en sous-groupes pour mieux les comprendre. Cette section vise à présenter l'état des connaissances sur le sujet.

Ampleur du phénomène

Les adolescents seraient responsables de 20 à 25 % de l'ensemble des infractions de nature sexuelle commises chaque année en Amérique du Nord (Barbaree et Marshall, 2006; Ministère de la Sécurité publique, 2016; Rottenberg et Cotter, 2018) et de 30 à 50 % de celles commises sur des mineurs (Barbaree et Marshall, 2006; Cotter et Beaupré, 2014; U.S. Department of Justice, 2009). Cette proportion pourrait même atteindre 70 % selon les données d'un sondage téléphonique réalisé sur un large échantillon de jeunes aux États-Unis entre 2008 et 2014 (Gewirtz-Meydan et Finkelhor, 2020).

Portrait de la récidive

Les taux de récidive sexuelle et non-sexuelle varient selon les études, mais la majorité d'entre elles ont montré que les AAAS récidivent plus fréquemment sous la forme de délits non-sexuels que de délits sexuels (Aebi *et al.*, 2011; Caldwell, 2002, 2010, 2016; McCann et Lussier, 2008; Waite *et al.*, 2005). Tel est aussi le cas pour les adultes auteurs d'agression sexuelle (Hanson et Bussière, 1998; Hanson et Morton-Bourgon, 2005; Prentky *et al.*, 1997). Les AAAS pourraient même être 10 fois plus à risque de récidiver dans des délits non-sexuels que dans des délits sexuels (Caldwell, 2007). Selon deux des principales méta-analyses publiées dans le domaine, les taux de récidive générale des AAAS s'établiraient entre 41,24 % (Caldwell, 2016) et 53 % (McCann et Lussier, 2008), alors que les taux moyens de récidive sexuelle se situeraient entre 4,97 % (Caldwell, 2016) et 12,2 % (McCann et Lussier, 2008), après une durée moyenne de suivi généralement comprise entre 5 et 9 ans.

À titre de comparaison, deux méta-analyses d'envergure réalisées sur des populations regroupant à la fois des auteurs d'agression sexuelle adultes et adolescents (Hanson et Bussière, 1998; Hanson et Morton-Bourgon, 2005) révèlent des taux de récidive générale un peu moins élevés, s'établissant autour de 36 %. Au contraire, les taux de récidive sexuelle tendent à être plus élevés (autour de 13 %).

La plus récente méta-analyse publiée à ce jour rapporte que les taux de récidive sexuelle des AAAS auraient diminué au cours des quarante dernières années : les taux moyens de récidive sexuelle étaient de 10,30 % dans les études réalisées entre 1980 et 1995, et de 2,75 % dans les études réalisées entre 2000 et 2015. Cela représente une diminution de plus de 70 %, et pourrait s'expliquer notamment par l'amélioration des traitements et de la supervision offerts aux adolescents auteurs de délits sexuels (Caldwell, 2016; Lussier *et al.*, 2023).

Le premier délit officiel commis par les AAAS serait en général sérieux (p.ex. délit sexuel avec contact) alors que la grande majorité de ceux qui poursuivent une trajectoire de délinquance commettraient ensuite des infractions contre les biens (van Wijk *et al.*, 2007) ou de nature violente non-sexuelle (Waite *et al.*, 2005). Seule une faible proportion d'entre eux commettront d'autres délits sexuels après l'infraction sexuelle initiale.

En matière de récidive, les données sont hétérogènes. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. D'abord, les auteurs n'ont pas tous la même façon de définir ce qui constitue une récidive. Pour certains, seules les données officielles faisant mention de nouvelles accusations ou de nouvelles condamnations sont prises en compte (p.ex. Allan *et al.*, 2003; Långström et Grann, 2000; Worling, 2001). Pour d'autres, un bris de condition ou des gestes auto-rapportés seront considérés comme une récidive (p.ex. Gretton *et al.*, 2001; Miner, 2002). L'hétérogénéité des données peut aussi s'expliquer par des différences méthodologiques. En effet, des études rétrospectives ou prospectives peuvent donner lieu à des résultats différents (McCann et Lussier, 2008). Le mode de calcul des durées de suivi ainsi que leur grande variabilité peuvent aussi expliquer ces différences. Certains auteurs ne prennent en considération que les périodes durant

lesquelles un participant aurait l'opportunité de récidiver, excluant par exemple les périodes d'incarcération ou de traitement fermé (p.ex. Långström et Grann, 2000; Miner, 2002). La façon de rapporter la durée des suivis rend aussi les données difficiles à comparer. Certains auteurs rapportent la durée maximale du suivi (p.ex. Allan *et al.*, 2003; Rasmussen, 1999) alors que d'autres indiquent la durée moyenne du suivi pour l'ensemble des sujets qui composent l'échantillon (Långström et Grann, 2000).

Durée de suivi

Des études sur la récidive à long terme des auteurs d'agression sexuelle sont disponibles, mais la plupart d'entre elles portent sur des adultes. Leurs résultats pourraient ne pas être généralisables aux adolescents (Hargreaves et Francis, 2014). Lorsque la durée de suivi augmente, les taux de récidive tendent à augmenter graduellement avec le temps, et la durée du suivi influencerait significativement les taux de récidive (Hargreaves et Francis, 2014; Soothill, 2010). Jusqu'à 36 mois de suivi, la durée moyenne du suivi serait ainsi directement corrélée avec les taux de récidive (Caldwell, 2016). En choisissant une durée de suivi inférieure ou égale à 5 ans plutôt que 25 ans, jusqu'à 45 % des nouvelles charges pourraient ne pas être comptabilisées (Prentky *et al.*, 1997). Dans la grande majorité des études portant sur les adolescents auteurs d'agression sexuelle, la durée moyenne du suivi se situe entre 5 et 9 ans (McCann et Lussier, 2008).

Au-delà des différences méthodologiques qui peuvent expliquer les divergences entre les taux de récidive, l'hétérogénéité des AAAS est constamment évoquée dans les études sur le sujet et semble faire consensus (Joyal *et al.*, 2016). Face à ce constat, des typologies d'AAAS ont été développées sur la base de caractéristiques communes, inspirées en partie des typologies d'auteurs d'agression sexuelle adultes.

Typologies

Les typologies ont été construites en se basant sur certaines caractéristiques des délits, des auteurs ou de leurs victimes. Regrouper certains AAAS selon des caractéristiques communes

pourrait aider à mieux les comprendre, mais aussi à faciliter et à améliorer l'évaluation, le traitement et l'évaluation du risque de récidive (Robertiello et Terry, 2007).

Typologie basée sur l'âge de la victime

Cette typologie est la plus utilisée dans la littérature, et elle est pertinente pour distinguer des sous-groupes d'AAAS (Brown, 2019). Les auteurs distinguent ainsi les adolescents auteurs d'agression sexuelle sur des enfants (*AAE*) des auteurs d'agression sexuelle sur des pairs ou des adultes (*AAP*).

La façon de définir si la victime est un enfant ou un pair varie d'une étude à l'autre (Keelan et Fremouw, 2013). Certains auteurs se basent uniquement sur l'âge de la victime (Hunter *et al.*, 2003), alors que d'autres prennent en considération seulement la différence d'âge entre la victime et l'auteur de l'agression sexuelle, et considèrent par exemple que la victime est un enfant si elle est au moins de quatre ans plus jeune que l'auteur de l'agression (Fanniff et Kolko, 2012; Richardson *et al.*, 1997). Enfin, certains prennent en considération à la fois l'âge de la victime et sa différence d'âge avec l'auteur (Glowacz et Born, 2013; Hart-Kerkhoffs *et al.*, 2009). Au cours des dernières décennies, cette façon dichotomique de définir l'appartenance à un sous-groupe a été critiquée par certains auteurs, alors que d'autres ont proposé d'inclure aussi un groupe d'AAAS *mixtes*, formé d'adolescents ayant agressé à la fois des enfants et des pairs ou des adultes (Fanniff et Kolko, 2012; Joyal *et al.*, 2016; Keelan et Fremouw, 2013). Les études comparatives menées entre ces sous-groupes d'AAAS basés sur l'âge des protagonistes ont permis de raffiner les connaissances en ce qui a trait aux caractéristiques personnelles, familiales, sociales et délictuelles de ces adolescents.

Différences entre les groupes. Les *AAE* se distingueraient des *AAP* sur plusieurs plans. Sur le plan personnel, les *AAE* présenteraient plus de déficits sur le plan du fonctionnement psychosocial (Hart-Kerkhoffs *et al.*, 2009; Hunter *et al.*, 2003). Ils auraient une moins bonne estime personnelle, seraient plus isolés socialement et plus fréquemment victimes d'intimidation que les *AAP* (Gunby et Woodhams, 2010). Les *AAP* auraient tendance à être plus agressifs que les *AAE* et

présenteraient plus de problèmes de comportement externalisés (Ueda, 2017). Les *AAE* seraient significativement plus souvent victimes d'abus sexuels que les *AAP* (Hart-Kerkhoffs et al., 2009; Seto et Lalumiere, 2010), dont en particulier les auteurs d'agression sur des enfants de sexe masculin (Worling, 1995).

Sur le plan familial, les *AAP* auraient plus souvent été témoins de violences familiales. Ils seraient plus fréquemment issus de familles défavorisées dans lesquelles ils auraient été supervisés de façon inconstante par leurs parents, comparativement aux *AAE*. On trouve aussi, dans leur famille, une plus grande proportion de membres impliqués dans des activités criminelles (Gunby et Woodhams, 2010).

Les *AAE* et les *AAP* choisissent majoritairement des victimes de sexe féminin (Hart-Kerkhoffs et al., 2009; Lillard et al., 2020), mais la proportion de victimes masculines serait plus importante chez les *AAE* que chez les *AAP* (Hart-Kerkhoffs et al., 2009). Les victimes des *AAE* seraient très majoritairement des personnes connues, voire feraient partie de leur famille (Gunby et Woodhams, 2010; Hart-Kerkhoffs et al., 2009; Hunter et al., 2003; Keelan et Fremouw, 2013). Une large proportion des victimes des *AAE* et des *AAP* seraient des personnes connues par l'auteur avant l'agression. La proportion de victimes inconnues est cependant plus importante pour les *AAP* (39 %) que pour les *AAE* (4 %) (Awad et Saunders, 1991). Les *AAE* seraient plus enclins que les *AAP* à répéter les agressions sexuelles sur une même victime (Keelan et Fremouw, 2013). Les *AAAS mixtes* s'en prendraient indifféremment à des victimes connues et inconnues, féminines comme masculines (Kemper et Kistner, 2007; Lillard et al., 2020). Ils tendraient à avoir un plus grand nombre de victimes, et à s'en prendre plus souvent à plusieurs victimes à la fois, comparativement aux *AAE* et aux *AAP* (Kemper et Kistner, 2007).

Les *AAP* auraient plus souvent recours à la force que les *AAE* lorsqu'ils commettent leurs délits (Hunter et al., 2003; Keelan et Fremouw, 2013), en particulier ceux qui agressent des pairs de sexe féminin. Ils utiliseraient plus fréquemment une arme (quoique la proportion soit faible) et seraient plus souvent sous l'influence de l'alcool ou de la drogue lorsqu'ils passent à l'acte (Hunter

et al., 2003). Les infractions commises par les *AAP* seraient aussi plus sévères que celles commises par les *AAE* (Lillard *et al.*, 2020). Les *AAAS* du groupe *mixtes* seraient accusés d'un plus grand nombre de chefs que les *AAE* et les *AAP*. Ils commettraient également une plus grande variété de gestes sexuels que les deux autres groupes (Kemper et Kistner, 2007).

Sur le plan de leur carrière criminelle, les *AAP* auraient une plus forte tendance à adopter des comportements délinquants que les *AAE* (Glowacz et Born, 2013; Leroux *et al.*, 2016). Ils présenteraient plus d'antécédents de délits non-sexuels que les *AAE* (Aebi *et al.*, 2012), et auraient notamment plus d'antécédents de délits contre la personne (O'Brien, 1991) et de délits non-violents (Lillard *et al.*, 2020) que les *AAE*. Une étude de 2003 concluait, à l'inverse, que les *AAE* présentaient plus d'antécédents de délits non-sexuels que les *AAP* (Hunter *et al.*, 2003), mais ce résultat doit être considéré avec prudence en raison du très petit échantillon d'*AAP* ($n=25$). Les *AAAS mixtes* commettraient leur premier délit de nature sexuelle plus tôt que les *AAE* et les *AAP* (Lillard *et al.*, 2020).

Lien avec la récidive. Les liens entre l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories et la récidive ne font pas l'unanimité parmi les études et certains résultats sont contradictoires. Ainsi, plusieurs auteurs concluent que les *AAP* sont ceux qui présentent le plus de risques de récidive générale (Fanniff et Kolko, 2012; Prentky *et al.*, 1997; Tidefors *et al.*, 2019), alors que pour d'autres ce sont les *AAE* qui sont les plus à risque de récidive générale (Hendriks et Bijleveld, 2004). Les *AAE* auraient cependant un risque de récidive violente non-sexuelle significativement plus faible que les *AAP* (Krause *et al.*, 2020). Sur le plan de la récidive sexuelle, plusieurs études, dont une revue de littérature (Keelan et Fremouw, 2013), ne relèvent aucune différence significative entre les groupes (Fanniff et Letourneau, 2012; Krause *et al.*, 2020). Pour certains auteurs pourtant, les *AAE* seraient les plus à risque de récidive sexuelle (Prentky *et al.*, 1997). Le risque de récidive sexuelle serait même d'autant plus élevé que la différence d'âge entre l'auteur et la victime de l'agression initiale serait grande (McCann et Lussier, 2008).

Typologie basée sur le lien entre l'auteur et la victime

Selon cette typologie, les victimes peuvent être intrafamiliales (*intra*) ou extrafamiliales (*extra*). Peu d'études s'y sont intéressées, ce qui pourrait s'expliquer par le tabou associé aux relations sexuelles entre personnes issues d'une même famille (Tidefors *et al.*, 2010). Pourtant, la pertinence de cette catégorisation a été démontrée encore tout récemment (Martijn *et al.*, 2020). Un quart (U.S. Department of Justice, 2009) à un tiers (Varma et Leroux, 2019) des agressions commises par des adolescents sur des enfants le sont sur des victimes intrafamiliales. La façon de définir ce qu'est une victime intrafamiliale diffère selon les études : certains auteurs considèrent comme intrafamiliales seulement les victimes qui ont un parent en commun avec l'auteur de l'agression, alors que d'autres incluent toutes les personnes résidant au même endroit, même si elles n'ont pas de lien de sang (Joyal *et al.*, 2016).

Différences entre les groupes. Sur le plan personnel, les auteurs d'agressions sexuelles intrafamiliales (AAAS *intra*) présenteraient moins de difficultés comportementales externalisées que les auteurs d'agressions extrafamiliales (AAAS *extra*) et seraient plus souvent issus de familles dysfonctionnelles (Martijn *et al.*, 2020; Tidefors *et al.*, 2010). Ils seraient aussi plus à risque d'avoir été victimes d'abus physiques et sexuels dans l'enfance (Joyal *et al.*, 2016; Latzman *et al.*, 2011; Tidefors *et al.*, 2010). Les AAAS *intra* s'en prendraient généralement à des victimes plus jeunes (Tidefors *et al.*, 2010; van Vugt et Garofalo, 2021). Ils répèteraient significativement plus souvent que les autres des abus sur une même victime, ce qui pourrait s'expliquer par la facilité d'accès à leur victime qui fait partie de leur entourage. Les gestes commis seraient plus graves, et les premiers gestes délictuels à caractère sexuel seraient commis plus précocement (Tidefors *et al.*, 2010). Chez les AAAS *extra*, les infractions de nature sexuelle seraient l'une des manifestations de comportements antisociaux généralisés (Martijn *et al.*, 2020).

Lien avec la récidive. À notre connaissance, une seule étude s'est intéressée aux liens entre cette typologie et la récidive des AAAS. Celle-ci concluait que les auteurs d'agressions sexuelles intrafamiliales présentaient des taux moins élevés de récidive (toutes catégories de récidive confondues) que les auteurs d'agressions extrafamiliales (Aebi *et al.*, 2011). Chez les adultes

auteurs d'agression sexuelle, une victime extrafamiliale constitue un facteur de risque de récurrence sexuelle (Hanson et Bussière, 1998).

Typologie basée sur la précocité d'apparition des comportements sexuels déviants

La précocité d'apparition des comportements sexuels déviants a surtout été étudiée chez les adultes auteurs d'agression sexuelle, et il existe relativement peu de données sur la précocité spécifiques aux adolescents (Pullman *et al.*, 2014). Dans les études qui se sont intéressées à l'âge d'apparition des comportements sexuels déviants, celui-ci s'établissait autour de 14 ans en moyenne (Lussier, 2017). Il n'existe pas de consensus sur l'âge qui permettrait de distinguer une apparition précoce d'une apparition plus tardive. Pour Carpentier et ses collaborateurs (2011), par exemple, les comportements sexuels déviants sont considérés d'apparition précoce lorsqu'ils se manifestent avant l'âge de 12 ans, alors que c'est avant l'âge de 10 ans pour McCrory *et al.* (2008). Pour près de la moitié des adolescents auteurs d'agression sexuelle, les premiers comportements sexuels problématiques se manifesteraient avant l'âge de 12 ans (Burton, 2000).

Différences entre les groupes. Sur le plan personnel, de manière générale les AAAS *précoces* seraient plus nombreux à avoir vécu de la maltraitance en bas âge (abus physiques, psychologiques, sexuels, négligence), comparativement aux AAAS *non-précoces*. Ils présenteraient plus souvent des troubles de santé mentale, de l'hyperactivité, des difficultés scolaires et manifesteraient des problèmes de comportement plus sérieux et durables dans l'enfance (McCrory *et al.*, 2008).

Les AAAS *non-précoces* auraient plus souvent recours à la violence verbale durant les agressions, comparativement aux AAAS *précoces*. Leurs victimes seraient presque exclusivement de sexe masculin. Lorsqu'ils commettent des agressions sur des enfants, ceux-ci seraient beaucoup plus jeunes qu'eux. De leur côté, les AAAS *précoces* seraient plus diversifiés quant au choix de leurs victimes, puisqu'ils agresseraient aussi bien des garçons que des filles, d'âges variés (McCrory *et al.*, 2008). Selon Brown (2019), la précocité d'apparition des infractions de nature sexuelle serait toutefois corrélée positivement avec le fait d'avoir des enfants pour victimes. Les

AAAS *précoces* commettraient aussi des délits plus sévères et plus complexes (c'est-à-dire impliquant une diversité de gestes sexuels), comparativement aux AAAS *non-précoces* (Burton, 2000).

Lien avec la récidive. Le lien entre la précocité d'apparition des comportements et la récidive a été très peu étudié. Carpentier et Proulx (2011) ont trouvé que la précocité des comportements sexuels inappropriés n'augmentait pas le risque de récidive (sexuelle, violente non-sexuelle et générale). Pour McCrory *et al.* (2008), les AAAS *précoces* seraient cependant plus à risque que les AAAS *non-précoces* de s'engager dans des trajectoires de délinquance générale.

Typologie basée sur les antécédents de victimisation sexuelle

La prévalence des antécédents d'abus sexuels chez les AAAS se situe, selon les études, entre 39 et 75 % (Keelan et Fremouw, 2013). Dans la population générale québécoise, elle est plutôt de l'ordre de 10 % (Tourigny *et al.*, 2008).

Différences entre les groupes. Certains éléments distinguent les AAAS qui ont été victimes d'abus sexuels dans leur enfance (*victimes*) de ceux qui ne l'ont pas été (*non-victimes*). La plupart des victimes d'abus sexuel n'agresseront jamais autrui, mais des expériences et comportements particuliers, dont la répétition des abus ou le cumul de plusieurs formes de maltraitance, sont associés avec une augmentation du risque de commettre une agression sexuelle (Hershkowitz, 2013; Leach *et al.*, 2016; Salter *et al.*, 2003). Les AAAS *victimes* seraient notamment exposés à significativement plus de facteurs de risque (p.ex. précarité financière, consommation de drogue ou d'alcool ou enjeux sur le plan de la santé mentale chez les parents) dans leur environnement familial que les AAAS *non-victimes* (Yoder *et al.*, 2018).

Chez les adolescents auteurs de délits (sexuels comme non sexuels), la victimisation sexuelle augmenterait le risque de commettre des délits de nature sexuelle (Aebi *et al.*, 2015; Miley *et al.*, 2020), mais aussi d'autres types de délits contre les personnes ou les biens (DeLisi *et al.*, 2014). Les adolescents ayant été agressés par un auteur de sexe masculin auraient tendance à

agresser davantage des garçons (68 % de victimes de genre masculin), comparativement à ceux qui ont été agressés par une femme (O'Brien, 1991).

L'âge d'apparition des comportements abusifs serait plus précoce chez les AAAS *victimes* que chez les *non-victimes* (Keelan et Fremouw, 2013; Richardson *et al.*, 1997).

Lien avec la récidive. Des antécédents de victimisation sexuelle augmenteraient la probabilité de récidive sexuelle (Carpentier et Proulx, 2011; Mallie *et al.*, 2011) ou violente (Carpentier et Proulx, 2011). Les AAAS ayant commis leur premier délit sexuel avant l'âge de 12 ans et ayant récidivé durant leur adolescence sont ceux dont la plus grande proportion a été victime d'abus sexuels durant l'enfance (Burton, 2000).

L'utilisation des typologies permet de faire ressortir des particularités chez certains sous-groupes d'AAAS. Pourtant celles-ci ne se basent que sur un nombre limité d'informations, ce qui pourrait rendre leur utilité questionnable (Rasmussen, 2004).

Originalité de l'étude proposée

Les taux de récidive des adolescents auteurs d'agression sexuelle ont été largement étudiés au cours des trois dernières décennies, tout comme la pertinence d'utiliser certaines typologies pour les différencier sur les plans personnel, familial, social et délictuel. Toutefois, très peu d'études ont mis en lien ces deux angles d'analyse (typologies et récidive). La majorité des études publiées à ce jour sur les AAAS ont porté sur le développement et la validation de typologies, ou encore sur la récidive et les variables qui y sont associées (Carpentier et Martin, 2017). Les auteurs qui se sont intéressés à la récidive des AAAS ont surtout distingué la récidive sexuelle de la récidive non-sexuelle, mais peu d'entre eux ont examiné de façon plus détaillée les différentes catégories de délits commis lors des épisodes de récidive. Ceux qui l'ont fait ont généralement considéré la récidive de façon dichotomique (récidiviste/non-récidivistes). Enfin, la durée moyenne de la période de suivi des études sur la récidive des AAAS est généralement assez courte (environ 5 ans) et très peu d'études ont observé les taux de récidive sur plus d'une décennie (McCann et Lussier,

2008). L'étude actuelle propose donc de documenter la récurrence d'un échantillon d'AAAS sur une période de suivi moyenne de plus vingt ans, et d'examiner les liens entre les typologies et la récurrence à long terme.

Objectifs de l'étude

Le but de la présente étude est d'examiner le lien entre quatre typologies (âge de la victime, lien avec la victime, précocité d'apparition des comportements sexuels problématiques, antécédents de victimisation sexuelle) et la récurrence à long terme des AAAS. L'étude comporte trois objectifs :

1. Décrire les taux de récurrence des AAAS à l'adolescence et à l'âge adulte en distinguant cinq catégories de délits : délits contre les biens; délits liés aux drogues; délits contre la personne (non-sexuels); délits sexuels; délits contre l'administration de la justice.
2. Comparer les taux et le nombre moyen de récurrences des AAAS en fonction des quatre principales typologies.
3. Identifier des profils d'AAAS en fonction de la fréquence (n) de la récurrence (incluant l'absence de récurrence).

Les résultats obtenus permettront de vérifier si certains sous-groupes d'AAAS sont plus à risque de récidiver dans certaines catégories de délits. Si tel est le cas, cela pourra soutenir la pertinence d'utiliser certaines typologies d'AAAS pour l'évaluation du risque de récurrence, et ce même à long terme.

Hypothèses

En se basant sur les données recensées dans la littérature, plusieurs hypothèses peuvent être formulées.

Hypothèse 1 : Dans l'échantillon global, les taux de récurrence sexuelle seront moins élevés que les taux de tous les autres types de récurrence.

Hypothèse 2 : Les auteurs d'agression sexuelle sur des pairs ou des adultes (*AAP*) auront des taux de récurrence générale plus élevés que les auteurs d'agression sur des enfants (*AAE*).

Hypothèse 3 : Les auteurs d'agression sexuelle extrafamiliale auront des taux de récurrence générale plus élevés que les auteurs d'agression sexuelle intrafamiliale.

Hypothèse 4 : Les AAAS *précoces* auront des taux de récurrence générale plus élevés que les *non-précoces*.

Hypothèse 5 : Les taux de récurrence sexuelle des AAAS ayant été victimes d'agression sexuelle seront plus élevés que ceux des AAAS n'ayant pas été victimes (*non-victimes*).

Méthode

Le projet a reçu les approbations des comités d'éthique à la recherche sur des êtres humains de l'UQTR (CER-18-248-07.25) et de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de Montréal (CER IPPM 18-19-06). L'étude a nécessité l'utilisation de données secondaires issues de la thèse de Carpentier (2009), ainsi qu'une nouvelle collecte de données effectuée sur dossier uniquement.

Participants

L'échantillon est composé de 351 adolescents de sexe masculin. Les participants ont été évalués à la clinique externe de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de Montréal (INPL) entre 1992 et 2002, après avoir commis au moins une agression sexuelle avec contact.

Au moment de l'évaluation, l'âge moyen des participants se situait entre 10,9 et 21,9 ans (âge moyen = 15,8 ans; ÉT = 1,8). Aucun d'entre eux ne présentait de déficience intellectuelle modérée ou sévère (critère d'exclusion). Une majorité de participants (95,1 %) sont natifs du Canada. Neuf (2,7 %) sont originaires d'un autre pays du continent américain. Cinq (1,5 %) proviennent d'un pays d'Afrique. L'information sur le pays d'origine est manquante pour trois participants. Au moment de l'évaluation initiale, les participants avaient commis en moyenne 2,8 délits sexuels officiels (ÉT = 8,5).

Collecte de données

La banque de données initiale a été entièrement colligée de façon rétrospective à partir d'une analyse des dossiers archivés. Elle comprend deux temps de mesure : le T0 correspond à la date d'évaluation initiale à l'INPL. La base de données documente des centaines de variables individuelles, familiales, sociales et délictuelles recueillies au moment de l'évaluation initiale.

Le T1 représente le premier temps de mesure de la récidive, soit les nouvelles infractions commises avant l'âge de 18 ans. Lorsque de nouvelles accusations criminelles figuraient au dossier du Tribunal de la Jeunesse durant la période couverte entre l'évaluation initiale à l'INPL (T0) et l'atteinte de leur majorité (T1), les informations sur leur nombre et leur nature ont été recueillies. La durée de la période de suivi était de 1 à 85 mois pour une durée moyenne de suivi de 27,7 mois (É.T.= 33,3 mois).

Les données sur les récidives survenues à l'âge adulte ont été recueillies au temps 2 (T2), en janvier 2019. La durée totale de la période de suivi était de 184 à 325 mois (15 ans et 4 mois à 27 ans et 1 mois) pour une durée moyenne de suivi de 260 mois (21 ans et 8 mois) (É.T.= 33 mois (2 ans et 9 mois)). L'âge des participants variait entre 29 et 45 ans, pour un âge moyen de 37,6 ans (É.T. = 3,45 ans). Le service en ligne des plunitifs (plateforme SOQUIJ), qui regroupe l'ensemble des décisions des tribunaux judiciaires du Québec, a été consulté. Pour chaque participant, une recherche a été effectuée dans les plunitifs municipaux et pénaux de la plateforme électronique afin de documenter toute récidive criminelle à l'âge adulte. Conformément à la majorité des autres études menées dans le domaine (p.ex. Aebi *et al.*, 2011; Caldwell, 2007; Carpentier et Proulx, 2011; Waite *et al.*, 2005), la récidive a été définie par toute nouvelle accusation criminelle répertoriée à l'âge adulte. En raison des négociations de peine (*plea bargain*), particulièrement fréquentes lorsque les délits commis sont de nature sexuelle (Letourneau *et al.*, 2013), se baser sur les condamnations aurait entraîné une nette sous-estimation de la récidive. Le nombre de condamnations peut en effet représenter moins de la moitié des évènements criminels répertoriés (Prentky *et al.*, 1997).

Tous les évènements criminels ayant conduit à des accusations à l'âge adulte ont été recensés et colligés dans une grille de collecte de données élaborée spécialement à cette fin. Pour chaque évènement criminel répertorié, le nombre, la nature des chefs d'accusation et de condamnation ainsi que les dates d'infractions ont été colligés. Toutes les informations nominatives ont été remplacées par des codes. Le canevas de la grille de collecte de données a ensuite été reproduit dans un formulaire électronique et les données y ont été saisies. L'utilisation de cette interface visait à diminuer les risques d'erreurs de saisie et à faciliter les vérifications aléatoires de l'exactitude des données. Lorsque toutes les données ont été saisies, celles-ci ont été regroupées dans une feuille-sommaire qui compilait, pour chaque participant et chaque catégorie de délits, le nombre de chefs d'accusation ainsi que la date du premier et du dernier chef d'accusation à l'âge adulte. Le nombre total d'évènements figurant au plume de chaque participant y a également été inscrit. Les données ont ensuite été exportées dans une base de données SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) qui a été fusionnée à la base de données initiale documentant les deux premiers temps de mesure (T0 et T1). Le logiciel IBM SPSS Statistics version 27 a ensuite été utilisé pour analyser les données.

Variables

La façon de définir les variables dans les études sur la récurrence des AAAS diffère selon les chercheurs. Cette section vise à présenter celle que nous avons retenue dans la présente étude.

Typologies

Les données recueillies au T0 ont servi à classer les participants en différents sous-groupes pour chaque typologie. Pour les typologies liées aux caractéristiques de la victime (typologie basée sur l'âge de la victime ou sur le lien avec elle), les trois victimes les plus récentes au moment de l'évaluation initiale ont été considérées pour les AAAS ayant fait plusieurs victimes.

Typologie basée sur l'âge de la victime. Les participants ont été classés dans le groupe *auteurs d'agression sur des enfants (AAE)* s'ils avaient commis des abus exclusivement sur des victimes âgées de moins de 12 ans et au moins trois ans plus jeunes qu'eux (n=220). Si les abus

avaient été commis uniquement sur des victimes âgées de plus de 12 ans ou étant de moins de trois ans plus jeunes, les participants étaient classés dans le groupe *auteurs d'agression sur des pairs ou des adultes (AAP)* (n=99). Lorsque les participants avaient commis des agressions sexuelles à l'endroit des deux types de victimes (enfant et pair/adulte), ils étaient classés dans le groupe *mixtes* (n=32).

Typologie basée sur le lien avec la victime. Les adolescents ont été classés dans le sous-groupe *intrafamilial (intra)* si la ou les victimes connues au T0 avaient un lien de sang direct avec l'auteur de l'agression (fratrie et demi-fratrie) (n=102). Lorsque la ou les victimes étaient sans lien de sang direct avec l'auteur (p.ex. cousin, connaissance, contexte de gardiennage, etc.), le participant était classé dans le sous-groupe *extrafamilial (extra)* (n=206). Ceux qui avaient des victimes intra et extrafamiliales étaient classés dans le groupe *intra+extra* (n=41).

Typologie basée sur la précocité d'apparition des comportements sexuels problématiques. La précocité a été déterminée en fonction de l'âge (avant 12 ans; 12 ans ou plus) auquel les premiers comportements sexuels transgressifs se sont manifestés, qu'il s'agisse de gestes sexuels abusifs à l'endroit d'autrui ou d'un autre type de comportement sexuel inapproprié documenté au dossier (exhibitionnisme, fétichisme, voyeurisme, frotteurisme, bestialité, harcèlement sexuel, appels téléphoniques obscènes, consommation de pornographie déviante (impliquant des enfants ou de la violence), masturbation compulsive, utilisation de lignes érotiques). Les participants chez qui les comportements sont apparus avant l'âge de 12 ans ont été classés dans le groupe *précoces* (n=81). Ceux chez qui les comportements sont apparus à 12 ans ou plus tard ont été classés dans le groupe *non-précoces* (n=270). Lorsque des comportements sexuels problématiques étaient répertoriés au dossier, mais que l'âge du début n'était pas précisé, le participant était classé dans la catégorie la plus conservatrice (*non-précoces*).

Typologie basée sur les antécédents de victimisation sexuelle. Les antécédents de victimisation sexuelle dans l'enfance incluent tous les types d'abus sexuels avec ou sans contact subis et documentés aux dossiers lors de l'évaluation initiale, incluant le fait d'avoir été témoin de

scènes sexuelles déviantes (p.ex. témoin d'une agression sexuelle, témoin des activités de prostitution d'un parent) ou exposé, en bas âge, à de la pornographie par le biais d'un tiers. Pour cette typologie, les participants ont été classés en deux catégories : *victimes* (n=181) et *non-victimes* (n=170).

Catégories de récidive

Les nouvelles infractions répertoriées aux temps T1 et T2 ont été classées en catégories selon la section du Code criminel ou de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances dans laquelle elles figurent (voir Appendice). Cinq catégories de récidive ont été définies : récidive liée aux drogues (p.ex. possession de substance; production de substance); récidive contre les biens (p.ex. vol; introduction par effraction); récidive non-sexuelle contre la personne (p.ex. voies de fait; port d'arme dans un dessein dangereux; harcèlement criminel); récidive sexuelle (p.ex. contacts sexuels; agression sexuelle); récidive liée à l'administration de la justice (p.ex. entrave à la justice; liberté sans excuse; omission de comparaître).

Analyses statistiques

Des statistiques descriptives (fréquences et pourcentages) ont été menées afin de broser un portrait global de chaque catégorie de récidive à l'adolescence, à l'âge adulte, ainsi que des taux de récidive cumulés (adolescence + âge adulte) (objectif 1). Des analyses comparatives (khi-carrés) ont ensuite été réalisées, afin de vérifier si les taux de récidive des AAAS diffèrent sur le plan statistique en fonction de l'âge de la victime, du lien avec la victime, de la précocité des comportements sexuels inappropriés et des antécédents de victimisation sexuelle. Afin de raffiner les analyses, et puisque la distribution des données est asymétrique, des comparaisons de rangs (test U de Mann-Whitney (Mann et Whitney, 1947) et test de Kruskal-Wallis (Kruskal et Wallis, 1952)) ont été menées pour vérifier si la prise en compte du nombre de récidives, plutôt que la simple présence ou absence de récidive, apportait un éclairage différent pour distinguer les différents sous-groupes d'AAAS (objectif 2).

Des analyses de classes latentes ont ensuite été réalisées pour vérifier l'existence de profils distincts d'AAAS en fonction de la fréquence de la récidive (objectif 3). Les cinq types de récidive ont été entrés dans un modèle d'analyse des classes dans le logiciel SAS. L'analyse de classes latentes est une méthode statistique qui suppose que les variables observées sont des indicateurs qui discriminent des sous-groupes au sein des données. La méthode d'analyse des classes latentes révèle les associations entre les variables prises en compte en divisant l'échantillon en classes, aussi appelées profils. Les différences interclasses apparaissent à la lumière de la probabilité d'apparition des indicateurs choisis dans chacun des profils. Le programme utilise une procédure itérative de vraisemblance maximale pour optimiser la classification des individus au sein des classes. Le ratio du maximum de vraisemblance est utilisé pour estimer l'adaptation du modèle aux données (log-vraisemblance: log-L) et le Critère d'information bayésien (CIB) est utilisé pour déterminer quel modèle est le plus étroitement ajusté aux données. Enfin, le modèle choisi et le nombre de classes retenu doivent avoir une valeur empirique et une signification théorique (Christiansen et Vincent, 2013; Lanza *et al.*, 2007).

Résultats

Le Tableau 1 présente la fréquence et le pourcentage d'AAAS récidivistes pour chaque catégorie d'infraction. Le temps de suivi moyen est de 27,7 mois à l'adolescence, et de 260 mois (21,7 ans) pour la durée totale du suivi.

À l'adolescence, 52 participants (14,8 %) ont récidivé, tous types de récidive confondus. La majorité des récidives à l'adolescence étaient des infractions non-sexuelles contre la personne (6,3 %) ou des délits contre les biens (6 %). La récidive liée aux drogues était la catégorie la moins répandue à l'adolescence (0,9 %), suivie de la récidive sexuelle (4 %).

À l'âge adulte, plus de la moitié des participants (58,7 %) ont fait l'objet d'une nouvelle accusation criminelle. Les délits contre les biens (43,9 %) constituent la plus grande proportion des récidives à l'âge adulte, suivis par les délits contre l'administration de la justice (41,9 %) et les délits non-sexuels contre la personne (39 %). La récidive sexuelle est la catégorie la moins

répandue à l'âge adulte (10,5 %), loin derrière la récurrence liée aux drogues, deuxième catégorie la moins répandue (26,5 %).

Tableau 1

Nombre et pourcentage de récidivistes par catégorie d'infraction (N=351)

Catégorie d'infraction	Récidive à l'adolescence		Récidive à l'âge adulte		Récidive totale	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Drogues	3	0,9	93	26,5	95	27,1
Biens	21	6,0	154	43,9	158	45,0
Personne (non-sex)	22	6,3	137	39,0	143	40,7
Sexuelle	14	4,0	37	10,5	47	13,4
Admin. justice	19	5,4	147	41,9	154	43,9
Globale	52	14,8	206	58,7	219	62,4

Lorsque la récurrence à l'adolescence et à l'âge adulte sont cumulées, le nombre total de récidivistes atteint 62,4 % de l'échantillon. Les catégories les plus répandues sont les délits contre les biens (45 %), les délits contre l'administration de la justice (43,9 %) et les délits non-sexuels contre la personne (40,7 %). La récurrence sexuelle demeure la catégorie de récurrence la moins répandue avec 13,4 % de l'échantillon ayant fait l'objet d'une nouvelle accusation de nature sexuelle durant la période de suivi s'échelonnant sur un peu plus de vingt ans.

Le Tableau 2 présente les résultats des analyses comparatives pour les quatre typologies à l'étude et les cinq catégories de récurrence. Seules les typologies basées sur l'âge de la victime et sur

les antécédents de victimisation sexuelle à l'enfance affichent des résultats significatifs. D'abord, les *AAP* ont des taux de récidive contre la personne plus élevés que les *AAE* et les *mixtes* ($X^2(2, N = 351) = 9,653; p < 0,01$). Plus de la moitié des *AAP* ont commis des récidives contre la personne, contre environ le tiers respectivement pour les 2 autres sous-groupes. La taille d'effet, qui représente la force de la relation, est toutefois faible. De plus, les résultats indiquent que les participants du groupe *mixtes* (ayant commis des agressions sexuelles à l'endroit d'enfants et de pairs ou d'adultes) ont des taux de récidive contre les biens comparables, bien que légèrement supérieurs aux *AAP*, et nettement supérieurs aux *AAE* ($X^2(2, N = 351) = 7,581; p < 0,05$). Encore une fois, la taille d'effet reste assez faible.

Tableau 2

Taux de récidive en fonction des principales typologies

Typologie		Drogues	Biens	Personne (non sex)	Sexuelle	Admin. Justice	Globale
		% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)
Âge de la victime	AAE (n=220)	24,1 (53)	39,5 (87)	36,4 (80)	13,6 (30)	39,5 (87)	58,2 (128)
	AAP (n=99)	33,3 (33)	52,5 (52)	53,5 (53)	11,1 (11)	53,5 (53)	67,7 (67)
	Mixtes (n=32)	28,1 (9)	59,4 (19)	31,3 (10)	18,8 (6)	43,8 (14)	75,0 (24)
		X ²	2,975	7,581	9,653	1,248	5,427
	ddl	2	2	2	2	2	2
	V	0,092	0,147	0,166	0,060	0,124	0,119
	p	0,226	0,023*	0,008**	0,536	0,066	0,082
Lien avec la victime	Intra (n=102)	23,5 (24)	45,1 (46)	39,2 (40)	10,8 (11)	41,2 (42)	60,8 (62)
	Extra (n=206)	29,6 (61)	43,7 (90)	42,7 (88)	14,6 (30)	46,1 (95)	63,1 (130)

Typologie		Drogues	Biens	Personne (non sex)	Sexuelle	Admin. Justice	Globale
		% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)
Intra +extra (n=41)		22,0 (9)	48,8 (20)	31,7 (13)	14,6 (6)	36,6 (15)	61,0 (25)
	X ²	1,869	0,368	1,806	0,890	1,595	0,185
	ddl	2	2	2	2	2	2
	V	0,073	0,032	0,072	0,051	0,068	0,023
	p	0,393	0,832	0,405	0,641	0,451	0,912
Précocité	Oui (n=81)	28,4 (23)	50,6 (41)	38,3 (31)	18,5 (15)	42,0 (34)	66,7 (54)
	Non (n=270)	26,7 (72)	43,3 (117)	41,5 (112)	11,9 (32)	44,4 (120)	61,1 (165)
	X ²	0,094	1,336	0,266	2,388	0,154	0,820
	ddl	1	1	1	1	1	1
	V	0,016	0,062	0,028	0,082	0,021	0,048
	p	0,759	0,248	0,606	0,122	0,694	0,365
Victimisa- tion	Oui (n=181)	30,9 (56)	53,0 (96)	44,2 (80)	17,1 (31)	48,6 (88)	70,7 (128)
	Non (n=170)	22,9 (39)	36,5 (62)	37,1 (63)	9,4 (16)	38,8 (66)	53,5 (91)
	X ²	2,841	9,722	1,851	4,500	3,416	11,038
	ddl	1	1	1	1	1	1
	V	0,090	0,166	0,073	0,113	0,099	0,177
	p	0,092	0,002**	0,174	0,034*	0,065	0,001**

Note. AAE = auteur d'agression sur des enfants; AAP = auteur d'agression sur des pairs/adultes; X² = chi-carré; ddl = degré de liberté; V = V de Cramer; **résultat significatif**; *p<0,05; **p<0,01

Il existe une faible association statistiquement significative entre le fait d'avoir des antécédents de victimisation sexuelle à l'enfance et la récidive contre les biens ($X^2(1, N = 351) = 9,722; p < 0,01$). En effet, plus de la moitié des participants *victimes* ont commis des récidives contre les biens, contre seulement un peu plus du tiers des participants *non-victimes*. Il existe aussi une faible association statistiquement significative entre le fait d'avoir des antécédents de victimisation sexuelle et la récidive sexuelle ($X^2(1, N = 351) = 4,500; p < 0,05$). Les données montrent que les participants *victimes* sont presque deux fois plus nombreux à avoir récidivé dans des infractions de nature sexuelle que les *non-victimes*. Un lien est également observé entre la victimisation sexuelle à l'enfance et la récidive globale ($X^2(1, N = 351) = 11,038; p < 0,01$). En effet, plus des deux tiers des participants *victimes* ont fait l'objet d'au moins une nouvelle accusation criminelle durant la période de suivi, contre un peu plus de la moitié des *non-victimes*.

Le Tableau 3 présente le nombre moyen de récidives pour les quatre typologies à l'étude. La moyenne a été calculée pour l'ensemble de l'échantillon, incluant les participants n'ayant pas récidivé. Cela fait varier considérablement les écarts-types et rend les courbes de récidive asymétriques. En conséquence, les différences entre les groupes ont été calculées à l'aide du test de Kruskal-Wallis, qui se base sur une comparaison de rangs, plutôt qu'à partir des moyennes représentées ici. Encore une fois, seules les typologies basées sur l'âge de la victime et sur la victimisation sexuelle antérieure offrent des résultats significatifs. Les résultats du test de Kruskal-Wallis montrent que les *AAP* ont un nombre plus élevé de récidives contre la personne que les deux autres groupes (*AAE* et *mixtes*). La valeur du chi-carré est statistiquement significative ($X^2(2, N = 351) = 9,440; p < 0,01$). Pour la typologie basée sur les antécédents de victimisation sexuelle, les *AAAS victimes* commettent près de deux fois plus de récidives contre les biens ($M = 6,05$) que les *non-victimes* ($M = 3,90$). Le nombre de récidives sexuelles, contre l'administration de la justice et le nombre de récidives globales sont aussi statistiquement plus élevés chez les *victimes* que chez les *non-victimes*.

Tableau 3*Nombre moyen de récidives en fonction des principales typologies*

			Drogues	Biens	Personne (non sex)	Sexuelle	Admin. justice	Récidive globale
Âge de la victime	AAE	M	0,90	4,32	2,18	0,53	4,20	12,13
	AAP	M	1,15	6,56	3,41	0,29	4,63	16,04
	Mixtes	M	0,78	4,97	2,06	0,66	3,56	12,03
	Test de	X ²	3,008	4,722	9,440	1,238	4,979	4,066
	KW	ddl	2	2	2	2	2	2
	<i>p</i>	0,222	0,094	0,009**	0,538	0,083	0,131	
Lien avec la victime ^a	Intra	M	0,87	6,17	2,33	0,68	4,28	14,33
	Extra	M	1,00	4,61	2,64	0,39	4,34	12,97
	Intra +extra	M	0,88	4,10	2,32	0,41	3,68	11,39
	Test de	X ²	1,473	0,100	0,992	0,782	1,141	0,283
	KW	ddl	2	2	2	2	2	2
	<i>p</i>	0,479	0,951	0,609	0,677	0,565	0,868	
Précocité	Oui	M	1,00	4,77	2,65	0,72	3,63	12,77
	Non	M	0,95	5,08	2,48	0,40	4,45	13,36
	Test de	U	10777,0	10376,0	10550,0	10219,5	10609,0	10722,0
	MW	Z	-0,252	-0,765	-0,540	-1,510	-0,449	-0,273
		<i>p</i>	0,801	0,444	0,589	0,131	0,653	0,785
Victimisa- tion	Oui	M	1,20	6,05	2,88	0,71	4,96	15,80
	Non	M	0,71	3,90	2,13	0,22	3,52	10,48
	Test de	U	14204,0	13056,0	13971,0	14152,0	13615,0	12752,0
	MW	Z	-1,591	-2,686	-1,673	-2,193	-2,055	-2,850
		<i>p</i>	0,112	0,007**	0,094	0,028*	0,040*	0,004**

Note. ^a N=349 (deux données manquantes); AAE = auteur d'agression contre des enfants; AAP = auteur d'agression contre des pairs/adultes; X² = chi-carré; ddl = degré de liberté; **résultat significatif**; **p*<0,05 ***p*<0,01; M = nombre moyen de récidives; KW = test de Kruskal-Wallis; MW = test de Mann-Whitney; U = U de Mann-Whitney; Z = Score Z

Analyse des profils de récidive

Des analyses de classes latentes ont été effectuées pour détecter la présence de sous-groupes dans les données pour les variables de récidives (basées sur les accusations) pour les délits liés aux drogues, contre la personne, sexuels et contre les biens. Les infractions contre l'administration de la justice ont été exclues de ces analyses. En effet, elles augmentaient artificiellement l'ampleur de la récidive alors que la plupart d'entre elles sont en réalité des manquements à des conditions et non de nouveaux délits.

Les variables ont été considérées comme des variables continues, mais ont été tronquées au 95^e percentile pour éviter des problèmes de distribution (valeurs extrêmes). En raison du faible nombre de récidives, la variable récidive sexuelle a été traitée en variable catégorielle après avoir été tronquée au 95^e percentile (catégories 0, 1, 2, 3 ou plus récidives).

Avec ces variables, les 3 indices statistiques (AIC, BIC et BIC ajusté) montrent une amélioration pour 2 classes par rapport à 1 seule, pour 3 classes par rapport à 2 et pour 4 classes par rapport à 3. L'entropie est comparable pour les solutions à 2, 3 et 4 classes (respectivement 0.989, 0.984, 0.989). Le test de Vuong-Lo-Mendell-Rubin montre une amélioration significative pour le choix de 2 classes plutôt qu'une classe unique ($p < 0.00005$). En comparant la solution à 3 classes par rapport à 2 classes, le test n'est pas significatif, quoique très proche du seuil de signification ($p = 0.055$). Pour 4 classes par rapport à 3, le test n'est pas significatif quoique la valeur-p reste assez petite ($p = 0.122$). Sur une base purement statistique, le meilleur choix semble être 2 classes ou 3 classes. Nous avons toutefois retenu la solution à 2 classes en raison de sa pertinence sur le plan scientifique. En effet, l'interprétation globale des classes distingue une classe qui récidive beaucoup et une classe qui récidive peu ou pas. La classe qui récidive peu contient 311 sujets (88,6 % de l'échantillon) contre 40 (11,4 %) pour la classe qui récidive davantage. Le nombre moyen de récidives de la classe qui récidive peu est de 0.55 pour les récidives liées aux drogues, 1.64 pour les récidives contre la personne et 1.54 pour la récidive contre les biens. Pour la classe qui récidive beaucoup, les récidives moyennes sont 2.38 pour la drogue, 7.22 pour les récidives contre la personne et 22.63 pour la récidive contre les biens. Pour la récidive sexuelle, on

trouve une proportion de 89 % qui n'ont pas récidivé dans la classe qui récidive peu, contre 68,1 % dans la classe qui récidive davantage. Les résultats du modèle à 2 catégories sont présentés dans le Tableau 4.

Tableau 4

Analyses de classes latentes basées sur le nombre de récidives (4 catégories)

Indice	1 classe	2 classes	3 classes	4 classes
AIC	6071.7	5617.5	5388.8	5232.6
BIC	6106.5	5679.3	5477.6	5348.5
BIC ajusté	6078.0	5628.6	5404.6	5253.3
Entropie	-	0.989	0.984	0.989
Nb. par classe	351	311 (88,6%) 40 (11,4%)	291 (82,9%) 35 (10,0%) 25 (7,1%)	19 (5,4%) 275 (78,3%) 31 (8,8%) 26 (7,4%)
Vuong-Lo-Mendell-Rubin, val-p (val-p ajustée)	-	<0.00005 (<0.00005)	0.055 (0.058)	0.122 (0.128)

Note. AIC = Akaike's Information Criterion; BIC = Bayesian Information Criterion

Des analyses de chi-carré de Pearson ont ensuite été effectuées pour vérifier la distribution des quatre typologies dans les deux profils de récidivistes identifiés précédemment par les analyses de classes latentes. Les résultats sont présentés dans le Tableau 5. Aucune différence significative n'est observée entre les deux profils pour les quatre typologies étudiées. On retrouve sensiblement les mêmes proportions d'*AAE*, d'*AAP* et de *mixtes* dans les deux profils, et il en est de même pour les trois autres typologies. Ces typologies ne semblent donc pas utiles pour discriminer les AAAS du profil qui récidive peu ou pas (profil 1) des AAAS du profil qui récidive beaucoup (profil 2).

Tableau 5*Distribution des quatre typologies en fonction des deux profils de récidivistes*

		Profil 1 (88,6%, n=311) %	Profil 2 (11,4%, n=40) %	χ^2	<i>p</i>
Âge de la victime	AAE	63,0	60,0	0,142	0,932
	AAP	28,0	30,0		
	Mixte	9,0	10,0		
Lien avec la victime	Intra	28,8	32,5	0,311	0,856
	Extra	59,5	55,0		
	Intra+extra	11,7	12,5		
Précocité	Oui	22,5	27,5	0,498	0,481
	Non	77,5	72,5		
Victimisation sexuelle	Oui	50,5	60,0	1,285	0,257
	Non	49,5	40,0		

Note. AAE = auteur d'agression contre des enfants; AAP = auteur d'agression contre des pairs/adultes; X^2 = chi-carré; *p* = signification asymptotique

Discussion

L'objectif de l'étude était d'examiner le lien entre quatre typologies (âge de la victime, lien avec la victime, précocité d'apparition des comportements problématiques, antécédents de victimisation sexuelle) et la récurrence à long terme des AAAS. Plus spécifiquement, elle visait à décrire les taux et nombres moyens de récurrences des AAAS en distinguant les catégories de délits, mais aussi à comparer ces taux et nombres moyens en fonction des typologies précédemment citées.

Hypothèse 1 : Les taux de récurrence sexuelle seront moins élevés que les taux de tous les autres types de récurrence.

Nos résultats sont conformes avec ce qui était attendu et avec les conclusions des études précédentes (Carpentier et Proulx, 2011; Lussier, 2017; Lussier et Blokland, 2014; Lussier *et al.*, 2016; Waite *et al.*, 2005), et indiquent que la récidive sexuelle, de façon générale, est moins répandue que les autres catégories de récidive. Une proportion importante des AAAS récidivent, mais peu le font dans des délits sexuels, même lorsque la période de suivi est longue. Dans notre étude, la récidive sexuelle est trois fois moins importante que la récidive non-sexuelle contre la personne, alors que Caldwell (2007) concluait que les AAAS avaient cinq fois moins de risques de recevoir une nouvelle accusation pour délit sexuel que pour délit violent non-sexuel. La longue période de suivi de notre étude pourrait expliquer que l'écart entre les deux types de récidive soit moins important dans notre étude.

Sur l'ensemble de la durée du suivi, la récidive contre les biens est la catégorie la plus répandue. Ces résultats rejoignent ceux de Van Wijk *et al.* (2007) qui concluaient que les jeunes auteurs de délits, quelles que soient les infractions commises initialement, s'orientaient ensuite majoritairement vers des délits contre les biens. Il est d'ailleurs reconnu que ce type de délit est plus facile à commettre et que l'opportunité criminelle influencerait la commission de délits de façon aussi importante que des variables de nature personnelle ou sociale (Felson et Clarke, 1998). Tel qu'observé par Lussier *et al.* (2016), les AAAS qui poursuivent leurs actes délictueux à l'âge adulte commettent des délits variés et en grande majorité non sexuels. Pour bon nombre d'entre eux, le délit sexuel représenterait donc un événement isolé. Dans la lignée d'études comme celles d'Aebi *et al.* (2011) ou de Caldwell (2010), nos résultats semblent indiquer que la majorité des AAAS seraient en fait des jeunes ayant une propension à la délinquance, pour qui l'agression sexuelle constituerait un délit parmi d'autres et non une spécialité.

Hypothèse 2 : Les auteurs d'agression sexuelle sur des pairs ou des adultes auront des taux de récidive générale plus élevés que les auteurs d'agression sur des enfants.

Des études antérieures ont mis en évidence que la typologie basée sur l'âge de la victime était la plus valide pour distinguer des sous-groupes d'AAAS (Aebi *et al.*, 2012; Brown, 2019) et

qu'elle pouvait s'avérer pertinente pour distinguer des sous-groupes parmi des adolescents ayant commis des délits sérieux (Fanniff et Kolko, 2012). Nos résultats semblent contredire ces constats, car aucune différence significative n'est observée entre les taux de récidive globale à long terme des *AAP* et des *AAE*. Il n'existe pas non plus de différence significative sur le plan de la récidive sexuelle entre les deux groupes, résultat qui s'inscrit en continuité avec les conclusions des études antérieures (Heilburn *et al.*, 2005; Keelan et Fremouv, 2013; Kemper et Kistner, 2007; Lussier *et al.*, 2012). Ces résultats semblent soutenir la thèse de McCuish et Lussier (2017) qui remet en question la pertinence des typologies basées sur les caractéristiques des victimes. Pour ces auteurs, le choix des victimes des AAAS serait ainsi plus lié aux opportunités qui se présentent qu'à une préférence de l'auteur de l'agression. Pourtant, le fait d'avoir commis une agression sexuelle sur un enfant est considéré comme un facteur de risque de récidive sexuelle dans des outils actuariels largement utilisés auprès d'AAAS tels que l'ERASOR (Worling et Curwen, 2001) ou le J-SOAP (Prentky et Rightland, 2003). Or il semble qu'à elle seule cette variable ne permette pas de discriminer les récidivistes des non-récidivistes. L'auteur principal de l'ERASOR questionnait d'ailleurs déjà la validité prédictive de cet item il y a de cela presque 20 ans (Worling, 2004).

Nos résultats ne montrent pas de différences entre les sous-groupes basés sur l'âge de la victime sur le plan de la récidive globale et sexuelle à long terme. Ils montrent cependant qu'il existe certaines différences significatives sur le plan des autres catégories de récidive. En effet, les *AAP* forment le groupe ayant le plus haut taux et le plus grand nombre moyen de récidives non-sexuelles contre la personne. Les auteurs d'agression contre des pairs ou des adultes sont donc plus nombreux à perpétrer des agressions non-sexuelles contre la personne, et ceux qui le font commettent un nombre plus important d'infractions. Ces résultats sont en cohérence avec ceux d'études antérieures (Krause *et al.*, 2020; Lussier *et al.*, 2012), et ne sont pas surprenants. En effet, plusieurs chercheurs ont montré que les *AAP* avaient plus de prédispositions à la délinquance que les *AAE*. Ils ont une tendance plus importante à consommer des substances psychoactives, et ont plus de propension à faire preuve d'indiscipline, d'impulsivité et de comportements délinquants. Ces jeunes présentent plus de similarités avec les adolescents auteurs de délits non-sexuels que les deux autres groupes (Glowacz et Born, 2013). Les *AAP* ont aussi plus tendance à l'agressivité, et

présentent plus de troubles des conduites et de problèmes de comportement externalisés que les *AAE* (Leroux *et al.*, 2016). Pour plusieurs adolescents auteurs d'agression sexuelle sur des pairs ou des adultes, le délit sexuel pourrait être un évènement distinctif dans une trajectoire de délinquance variée et prolongée.

Les *AAE*, quant à eux, présentent moins d'indicateurs de délinquance générale que les *AAP* et les *mixtes* (Leroux *et al.*, 2016). Pour ce groupe, les délits sexuels ne semblent donc pas être une manifestation de tendances à la délinquance générale, ce qui pourrait être le cas pour les autres groupes. Bien que les différences ne soient pas significatives, ce groupe présente des taux de récidive sexuelle et nombre moyen de récidives sexuelles plus importants que les *AAP*.

Nos résultats ne montrent pas de différences significatives sur le plan de la récidive sexuelle entre les *AAE*, les *AAP* et les *mixtes*, mais les *mixtes* ont des taux et nombre moyen de récidives sexuelles plus élevés que les deux autres groupes. Ils présentent aussi des taux significativement plus élevés de récidives contre les biens que les deux autres groupes. Cela pourrait laisser penser que ce groupe présente à la fois la propension à la délinquance des *AAP* et des enjeux importants sur le plan de la sexualité. Il pourrait s'agir du groupe ayant les besoins les plus élevés, et ces spécificités justifient qu'ils soient considérés comme un groupe à part entière dans des études ultérieures. Ceci est en cohérence avec les résultats de Kemper et Kistner (2007), qui mentionnaient que les adolescents du groupe *mixtes* présentaient plus d'antécédents de délits sexuels sérieux et intrusifs, que leurs victimes étaient plus nombreuses que les deux autres groupes et qu'ils commettaient une plus grande variété de gestes. Ils concluaient que ce groupe aurait plus de tendances à la déviance sexuelle.

Hypothèse 3 : Les auteurs d'agression sexuelle sur des victimes extrafamiliales auront des taux de récidive générale plus élevés que les auteurs d'agression sur des victimes intrafamiliales.

Aebi *et al.* (2011) estimaient que les *intra* avaient moins de récidives globales que les *extra*, et la méta-analyse de Martijn *et al.* (2020) concluait que le lien avec la victime était une variable

pertinente pour distinguer des sous-groupes d'AAAS. Selon ces auteurs, en effet, les *intra* présentaient plus de particularités et besoins liés à la sphère sexuelle alors que chez les *extra*, les infractions de nature sexuelle s'inscrivaient plutôt dans une trajectoire de délinquance générale. Tidefors *et al.* (2010) décrivaient les individus du groupe *intra* comme issus de familles plus dysfonctionnelles et ayant subi plus d'abus psychologiques que les *extra*. Selon ces auteurs, ces adolescents auraient tendance à commettre leurs premières infractions de nature sexuelle plus tôt que les *extra* et à avoir des comportements d'abus plus sévères. Ces deux groupes présentant certaines différences, il était légitime de s'attendre à observer des différences sur le plan de la récidive. Or notre étude ne révèle aucune différence significative entre les *intra*, les *extra* et les *mixtes*, que la récidive soit considérée de façon globale ou en examinant chaque catégorie séparément. À notre connaissance, la plupart des études portant sur la typologie basée sur le lien entre l'auteur et la victime de l'agression n'incluent pas de groupe *mixtes*, soit des participants ayant à la fois des victimes intrafamiliales et des victimes extrafamiliales dans leurs délits initiaux. Il apparaît, d'après nos résultats, que considérer les participants du groupe *mixtes* comme un groupe distinct des deux autres ne permet pas de révéler des différences significatives entre les groupes sur le plan de la récidive.

Nos résultats appuient les conclusions de McCuish et Lussier (2017) qui remettaient en question la pertinence des typologies basées sur les caractéristiques des victimes, et ceux de Van Vugt et Garofalo (2020) et Latzman *et al.* (2011) qui affirmaient qu'il y avait plus de ressemblances que de différences entre les AAAS *intra* et les *extra*. Le recours à cette typologie pour évaluer le risque de récidive des AAAS à long terme semble donc peu pertinent. Le choix de la victime pourrait être lié plus à une question d'opportunités, de circonstances et de disponibilité de la victime qu'à des déviations ou intérêts sexuels particuliers chez les auteurs de l'agression (McCuish et Lussier, 2017).

Hypothèse 4 : Les AAAS *précoces* auront des taux de récidive générale plus élevés que les *non-précoces*.

McCrary *et al.* (2008) révélaiient que les AAAS *précoces* présentaient des facteurs de risque plus nombreux que les *non-précoces* et étaient plus à risque d'emprunter des trajectoires persistantes de délinquance générale. Cela aurait pu se traduire dans notre étude par des taux de récidive générale plus élevés chez les *précoces* que chez les *non-précoces*. Pourtant, il n'existe pas de différences significatives entre les deux groupes sur ce plan, pas plus que lorsque les différentes catégories de récidive sont examinées séparément. Les deux groupes sont assez semblables, et la précocité d'apparition des comportements sexuels ne permet pas de prédire l'ampleur de la trajectoire criminelle. Pourtant, des éléments tels que des antécédents de victimisation sexuelle, l'association avec des pairs délinquants, avoir des parents absents ou négligents et avoir un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité sont à la fois des facteurs de risque de précocité des actes délictuels (Rosa *et al.*, 2020) et de différentes formes de récidive (Carpentier et Proulx, 2011). On peut donc penser que le parcours de plusieurs des jeunes ayant commis précocement des délits sexuels a été influencé par des variables développementales et environnementales auxquelles nous n'avons pas pu avoir accès. Ils ont aussi pu bénéficier d'un accompagnement ou d'interventions ayant permis de diminuer l'impact relatif des facteurs de risque par rapport aux facteurs de protection.

Hypothèse 5 : Les taux de récidive sexuelle des AAAS *victimes* seront plus élevés que ceux des *non-victimes*.

La typologie basée sur la présence d'antécédents de victimisation sexuelle semble être celle qui discrimine le plus efficacement les sous-groupes d'AAAS. En effet, les taux de récidive contre les biens, sexuelle et globale sont plus élevés chez les *victimes* que chez les *non-victimes*. Le nombre moyen de récidives globales, sexuelles, contre les biens et contre l'administration de la justice est également plus élevé chez les *victimes* que chez les *non-victimes*. Mais même si nos résultats semblent indiquer que les adolescents ayant subi des agressions sexuelles sont plus à risque que les autres de récidiver sexuellement, cette forme de victimisation n'en fait pas des spécialistes de l'agression sexuelle puisque d'autres catégories de récidives sont également plus élevées chez ce groupe. Avoir été victime d'agression sexuelle semble donc augmenter le risque

de s'engager dans une trajectoire délinquante, toutes catégories de délits confondues. Sur le plan de la récidive sexuelle, nos résultats s'inscrivent en continuité avec ceux de Mallie *et al.* (2011) qui avaient conclu à une association significative, bien que faible, entre victimisation sexuelle et récidive sexuelle. Mais nos résultats contredisent les conclusions de ces mêmes auteurs qui suggéraient que la victimisation sexuelle augmentait seulement la probabilité de récidive sexuelle et pas des autres formes de récidive. Être victime d'agression sexuelle dans l'enfance n'affecte pas seulement la sphère sexuelle, mais l'ensemble des sphères de vie. Selon l'âge auquel survient l'agression, les conséquences peuvent prendre différentes formes dont l'apparition de comportements sexualisés (Kendall-Tackett *et al.*, 1993), des symptômes anxieux ou dépressifs (MacGregor *et al.*, 2019), ou des symptômes de stress post-traumatique (Kendall-Tackett *et al.*, 1993; MacGregor *et al.*, 2019). Les impacts sur la famille et l'entourage de ces jeunes peuvent aussi être majeurs. De plus, les jeunes victimes d'abus sexuels sont parfois aussi victimes d'autres formes de maltraitance. Les conséquences des abus peuvent s'exprimer de différentes façons, d'où la nécessité d'adopter auprès d'eux une approche sensible et de disposer d'une variété d'interventions (Hébert *et al.*, 2020). Ces jeunes doivent être pris en charge rapidement, en tenant compte de leurs réels besoins et sans se centrer uniquement sur leurs symptômes et manifestations comportementales, tel que recommandé par l'approche sensible aux traumatismes (Substance Abuse and Mental Health Services Administration [SAMHSA], 2014).

Durée du suivi

Notre étude a une durée de suivi beaucoup plus importante que la plupart des études dans le domaine, aussi nous nous attendions à obtenir des taux de récidive plus élevés que ceux des études antérieures. En effet, il existe un lien entre la durée du suivi et les taux de récidive : plus le suivi dure longtemps, plus les taux tendent à augmenter (Hargreaves et Francis, 2014; McCann et Lussier, 2008). Toutefois, Hanson *et al.* (2018) ont montré que, chez des adultes auteurs de délits sexuels, les taux semblent se stabiliser après quelques années. Sur le plan de la récidive sexuelle, les premières années suivant le délit initial semblent être les plus à risque (Caldwell, 2016; Worling *et al.*, 2010). Le taux de récidive sexuelle de notre échantillon était de 10,3 % après une période de suivi de 8 ans (Carpentier et Proulx, 2011), ce qui représente une augmentation de 3,1 % sur plus

de 13 années supplémentaires de suivi. Cependant, même si cette augmentation peut sembler minime, un seul récidiviste peut faire plusieurs victimes et impacter négativement la vie de nombreuses personnes.

Le taux de récurrence générale de notre étude est similaire à celui rapporté par Hargreaves et Francis (2014) sur une période de suivi de 35 ans. Dans notre échantillon, l'allongement de la durée du suivi (par rapport à l'étude de Carpentier et Proulx, 2011) a provoqué une augmentation du taux de récurrence générale de 17,4 %. Il semble donc que, lorsque la durée du suivi se prolonge, la récurrence générale augmente dans une plus grande proportion que la récurrence sexuelle.

Sur une longue période de suivi, une proportion importante des AAAS récidivent en commettant des délits non-sexuels. Ces résultats tendent à confirmer, à l'instar de McCuish *et al.* (2016) que la typologie *spécialistes* (adolescents qui commettent presque uniquement des délits sexuels) / *généralistes* (adolescents qui commettent des délits sexuels parmi d'autres types de délits) est difficilement applicable au long cours aux AAAS. En effet, la majorité d'entre eux commettent d'autres types de délits que des délits sexuels si la période de suivi est assez longue. L'utilisation de cette typologie dans les études portant sur des adultes auteurs d'agression sexuelle est également de plus en plus souvent remise en question (Harris *et al.*, 2010).

Pertinence de l'utilisation des typologies

Les typologies sont utilisées largement sur le plan clinique et théorique, mais la plupart semblent peu utiles pour prédire la récurrence à long terme et pour identifier le niveau de risque. En effet, il n'y a aucune différence significative sur le plan de la récurrence, quelle qu'elle soit, pour les catégories *lien avec la victime* et *précocité* telles que définies dans notre étude.

Plusieurs différences significatives distinguent les *victimes* des *non-victimes*, aussi la typologie basée sur la victimisation sexuelle antérieure semble la plus utile pour discriminer des sous-groupes d'AAAS. Les *victimes* ont ainsi des taux et un nombre moyen de récurrences contre les biens, sexuelle et globale plus élevés que les *non-victimes*, de même qu'un nombre plus important

de récidives contre l'administration de la justice. La typologie basée sur la victimisation est la seule à permettre de discriminer les AAAS sur le plan de la récidive sexuelle, ce qui pourrait soutenir l'existence d'un lien entre la victimisation sexuelle et le développement d'une problématique qui pour certains, perdurerait jusqu'à l'âge adulte.

Comme l'ont indiqué certains auteurs (Aebi *et al.*, 2012; Brown, 2019), la typologie basée sur l'*âge de la victime* apparaît aussi pertinente pour distinguer des sous-groupes d'AAAS. Cependant, comme Lussier *et al.* (2012) l'ont avancé, elle permet de discriminer les AAAS uniquement sur le plan de la récidive non sexuelle. En effet, les auteurs d'agression contre des pairs ou des adultes ont des taux et un nombre moyen de récidives contre la personne-non sexuelle plus élevés que les auteurs d'agression contre des enfants et ceux du groupe *mixtes*, et des taux de récidive contre les biens plus élevés que les deux autres groupes. Fanniff et Kolko (2012) n'avaient trouvé aucune différence significative entre les *AAE* et les *AAP* dans un groupe de jeunes à faible risque. Ces auteurs estimaient que les résultats pourraient être différents pour un groupe présentant un niveau de risque plus élevé, ce que semble confirmer la présente étude.

Analyse des profils de récidive

Dans la littérature, il semble exister un consensus quant au fait qu'environ 5 % de la population générale présenteraient des psychopathologies sévères et adopteraient des comportements antisociaux ou délinquants majeurs au long cours (Moffitt, 1993; Vaughn et DeLisi, 2008). Ces individus causeraient de nombreux crimes, seraient responsables de dommages importants dans la société, et seraient présents dans des proportions équivalentes chez les adultes (Vaughn *et al.*, 2011) et chez les jeunes (Vaughn *et al.*, 2014). Il pourrait y avoir un lien chez certains individus entre le fait d'avoir été victime d'abus psychologiques, physiques ou sexuels dans l'enfance et le fait de commettre de multiples délits. En effet, environ 5 % des jeunes signalés aux services de protection de la jeunesse du Québec ont à la fois fait l'objet d'un nombre élevé de signalements et commis de nombreux délits (Alain *et al.*, 2018). Dans les études sur les jeunes contrevenants, il est établi que la grande majorité d'entre eux commettront des infractions criminelles pendant une courte période, généralement limitée à l'adolescence. Seule une proportion d'environ 10 % d'entre eux récidivera à l'âge adulte de façon chronique, sévère et persistante et

commettra un nombre élevé de crimes (Lussier, 2017; Moffitt, 1993; Vaughn et DeLisi, 2008). Bien que les participants de notre échantillon présentent un profil complexe (auteurs d'agression sexuelle référés pour une évaluation dans une clinique externe spécialisée), les résultats de nos analyses de classes latentes s'inscrivent en continuité avec ces conclusions. En effet, les AAAS de l'échantillon sont nombreux à récidiver, mais la plupart récidivent peu, et seule une petite proportion d'entre eux (11 %) semble emprunter la voie d'une trajectoire de récurrence chronique. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité des travaux de Moffitt (1993) selon lesquels seule une petite proportion des adolescents présentant des comportements dits « antisociaux » manifesteront ces comportements de façon persistante à l'âge adulte. La répartition des individus entre les deux classes (classe qui récidive peu ou pas/classe qui récidive beaucoup) est similaire pour l'ensemble de l'échantillon et pour chacune des quatre typologies à l'étude. Ces typologies ne semblent donc pas avoir d'influence sur le profil auquel les individus appartiennent.

Conclusion

La principale force de cette étude longitudinale est sa longue période de suivi, qui la distingue de la majorité des études sur le sujet. Nous avons aussi considéré séparément plusieurs catégories de récurrences, alors que la majorité des études antérieures distinguent essentiellement la récurrence sexuelle et la récurrence non-sexuelle, incluant parfois une catégorie récurrence violente ou récurrence contre la personne (cette catégorie pouvant inclure ou non la récurrence sexuelle).

Peu d'études antérieures documentent le nombre moyen de récurrences des AAAS. Nos résultats révèlent que les résultats obtenus sont relativement similaires que la récurrence soit examinée sur la base des taux ou des nombres moyens. Toutefois, les non-récurrentes n'ont pas été exclus des analyses de comparaison de rangs, ce qui diminue de façon importante et artificielle le nombre moyen de récurrences. Il aurait été intéressant de refaire les analyses en ne considérant que les participants ayant effectivement récidivé.

Dans notre étude, nous avons utilisé deux sortes de typologies : des typologies liées à certaines caractéristiques des victimes (âge et lien avec l'auteur de l'agression) et d'autres propres

à l'auteur de l'agression (précocité d'apparition des comportements sexuels problématiques et antécédents de victimisation sexuelle). Certaines différences sont observées entre les groupes lorsqu'on utilise les typologies basées sur les caractéristiques des victimes, mais il semble exagéré de conclure que cette seule spécificité permet de former des sous-groupes homogènes d'auteurs d'agression. En effet, le choix des victimes pourrait être lié aux circonstances et au contexte plus qu'à des préférences ou spécificités des auteurs. Pour ce qui est des typologies basées sur certaines caractéristiques des AAAS, le lien entre la victimisation sexuelle et l'agression sexuelle a été largement étudié. La vaste majorité des études concluent en l'existence d'un tel lien, mais pas nécessairement causal. Ce lien, s'il existe, est certainement indirect et multifactoriel. En effet, de nombreux éléments interviennent et interagissent avant qu'un jeune ayant été victime d'agression sexuelle ne commette à son tour des délits. Les enfants victimes d'abus sexuel sont notamment plus souvent que d'autres issus de milieux familiaux dans lesquels ils peuvent être exposés à de nombreux facteurs de risque. Ceux-ci risquent d'affecter leur développement psychosocial et sexuel. Le lien entre la précocité d'apparition des comportements et l'agression sexuelle, s'il existe, est lui aussi indirect et complexe. En effet, il n'existe aucune continuité entre la présence de comportements sexuels problématiques précoces et l'agression sexuelle à l'adolescence. Seuls certains jeunes vont continuer à présenter des particularités de nature sexuelle à l'adolescence. Il s'agit pour la plupart de jeunes qui ont aussi été exposés à d'autres facteurs de risque dans leur milieu familial, et qui présentaient également des difficultés comportementales non-sexuelles (Chouinard-Thivierge *et al.*, 2022). Pour résumer, l'utilisation des typologies basées sur l'*âge de la victime* et les antécédents de *victimisation* sexuelle semble avoir une certaine pertinence sur les plans théorique et clinique, mais la validité des typologies apparaît limitée, car les différents groupes se distinguent finalement assez peu. Les proportions d'individus qui récidivent peu ou pas et d'individus qui récidivent beaucoup sont également similaires quelle que soit la typologie considérée.

Enfin, si nos résultats révèlent que les adolescents auteurs d'agression sexuelle récidivent dans une large proportion, la persistance des agressions sexuelles est limitée et les auteurs de délits sexuels à l'adolescence sont peu nombreux à commettre de nouvelles agressions sexuelles à l'âge

adulte. Il ne semble donc pas justifié d'utiliser l'appellation *délinquants sexuels* pour désigner ces personnes.

Cette étude comporte plusieurs limites. D'abord, l'estimation de la récidive est basée uniquement sur les données officielles. Or il est largement admis que cela conduit à sous-estimer l'ampleur de la récidive. De plus, la collecte de données s'est faite uniquement sur dossiers, ce qui a limité la quantité et la diversité de variables recueillies. Nous n'avons pas eu accès à toute une variété de données qui ont une influence sur la récidive, telles que la qualité du soutien social et l'intégration socioprofessionnelle (Willis et Grace, 2009). D'autre part, l'échantillon est composé de jeunes ayant été évalués à l'INPL, donc ayant commis initialement des délits sérieux ou encore présentant des comorbidités psychiatriques. Ce biais de l'échantillon a sans doute influencé l'ampleur de la récidive de ces jeunes. De plus, nous n'avons pas distingué dans nos analyses les jeunes qui ont reçu un traitement à la suite de l'évaluation de ceux qui n'en ont pas reçu ou ne l'ont pas complété. Une autre limite est liée à la répartition des AAAS dans les catégories basées sur les caractéristiques des victimes (*AAE/AAP/mixtes* et *intra/extra/intra+extra*). Quand les AAAS avaient fait plusieurs victimes, nous avons pris en considération les trois victimes les plus récentes précédant l'évaluation initiale. Ainsi, il est possible que certains individus ayant fait plus de trois victimes auraient été classés dans une autre catégorie si toutes leurs victimes avaient été prises en compte. Aussi, les données sur la récidive recueillies sur les plunitifs en ligne ne recensent que les infractions ayant été traitées dans un palais de justice ou une cour municipale du Québec. Nous n'avons donc pas pu tenir compte d'infractions commises à l'extérieur du Québec. Finalement, considérant la longue période de suivi, certains participants sont peut-être décédés avant la fin de la période de collecte des données. Malheureusement, il n'existe au Québec aucun fichier central accessible aux chercheurs ou au public pour répertorier les décès. Nous n'avons donc pas pu tenir compte de cette donnée importante lors de nos analyses.

Références

- Aebi, M., Landolt, M., Mueller-Pfeiffer, C., Schnyder, U., Maier, T. et Mohler-Kuo, M. (2015). Testing the “Sexually abused-abuser hypothesis” in adolescents: A population-based study. *Archives of Sexual Behavior*, 44(8), 2189-2199. <https://doi.org/10.1007/s10508-014-0440-x>
- Aebi, M., Plattner, B., Steinhausen, H.-C. et Bessler, C. (2011). Predicting sexual and nonsexual recidivism in a consecutive sample of juveniles convicted of sexual offences. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(4), 456-473. <https://doi.org/10.1177/1079063210384634>
- Aebi, M., Vogt, G. Plattner, B., Steinhausen, H. C. et Bessler, C. (2012). Offender types and criminality dimensions in male juveniles convicted of sexual offenses. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 24(3), 265-288. <https://doi.org/10.1177/1079063211420449>
- Alain, M., Marcotte, J., Desrosiers, J., Turcotte, D. et Lafortune, D. (2018). The thin line between protection and conviction: experiences with child protection services and later criminal convictions among a population of adolescents. *Journal of Adolescence*, 63, 85–95. <https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2017.12.010>
- Allan, A., Allan, M. M., Marshall, P. et Kraszlan, K. (2003). Recidivism among male juvenile sexual offenders in Western Australia. *Psychiatry, Psychology and Law*, 10(2), 359-378. <https://doi.org/10.1375/132187103322742194>
- Awad, G. A. et Saunders, E. B. (1991). Male adolescent sexual assaulters: Clinical observations. *Journal of Interpersonal Violence*, 6(4), 446-460. <https://doi.org/10.1177/088626091006004004>
- Barbaree, H. E. et Marshall, W. L. (2006). An introduction to the juvenile sex offender: Terms, concepts and definitions. Dans H. E. Barbaree et W. L. Marshall (dir.), *The juvenile sex offender* (2^e éd., p. 1-18). Guilford Press.
- Brown, A. (2019). Using latent class analysis to explore subtypes of youth who have committed sexual offenses. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 17(4), 413-430. <https://doi.org/10.1177/1541204018820578>
- Burton, D. L. (2000). Were adolescent sexual offenders children with sexual behavior problems? *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12(1), 37-48. <https://doi.org/10.1177/107906320001200105>

- Caldwell, M. F. (2002). What we do not know about juvenile sexual reoffense risk. *Child Maltreatment*, 7(4), 291-302. <https://doi.org/10.1177/107755902237260>
- Caldwell, M. F. (2007). Sexual offense adjudication and sexual recidivism among juvenile offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(2), 107-113. <https://doi.org/10.1177/107906320701900203>
- Caldwell, M. F. (2010). Study characteristics and recidivism base rates in juvenile sex offender recidivism. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 54(2), 197-212. <https://doi.org/10.1177/0306624x08330016>
- Caldwell, M. F. (2016). Quantifying the decline in juvenile sexual recidivism rates. *Psychology, Public Policy, and Law*, 22(4), 414-426. <https://doi.org/10.1037/law0000094>
- Carpentier, J., Leclerc, B. et Proulx, J. (2011). Juvenile sexual offenders: Correlates of onset, variety, and desistance of criminal behavior. *Criminal Justice and Behavior*, 38(8), 854-873. <https://doi.org/10.1177/0093854811407730>
- Carpentier, J. et Martin, C. (2017). Les adolescents auteurs d'infractions sexuelles. Dans T. Pham et F. Cortoni (dir.), *Traité de l'agression sexuelle. Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (p. 213-232). Éditions Mardaga.
- Carpentier, J. et Proulx, J. (2011). Correlates of recidivism among adolescents who have sexually offended. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(4), 434-455. <https://doi.org/10.1177/1079063211409950>
- Chouinard-Thivierge, S., Lussier, P. et Daignault, I. V. (2022). A longitudinal examination of developmental covariates of sexual behavior problems among youth referred to child protection services. *Sexual Abuse*, 34(5), 537-567. <https://doi.org/10.1177/10790632211047184>
- Christiansen, A. K. et Vincent, J. P. (2013). Characterization and prediction of sexual and nonsexual recidivism among adjudicated juvenile sex offenders. *Behavioral Sciences and the Law*, 31(4), 506-529. <https://doi.org/10.1002/bsl.2070>
- Cotter, A. et Beaupré, P. (2014). *Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2014001/article/14008-fra.htm>
- DeLisi, M., Kosloski, A. E., Vaughn, M. G., Caudill, J. W. et Trulson, C. R. (2014). Does childhood sexual abuse victimization translate into juvenile sexual offending? New evidence. *Violence and Victims*, 29(4), 620-635. <https://dx.doi.org/10.1891/0886-6708.VV-D-13-00003>

- Fanniff, A. M. et Kolko, D. (2012). Victim age-based subtypes of juveniles adjudicated for sexual offenses: Comparisons across domains in an outpatient sample. *Sexual Abuse*, 24(3), 224-264. <https://doi.org/10.1177/1079063211416516>
- Fanniff, A. M. et Letourneau, E. J. (2012). Another piece of the puzzle: Psychometric properties of the J-SOAP-II. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 24(4), 378-408. <https://doi.org/10.1177/1079063211431842>
- Felson, M. et Clarke, R. V. (1998). Opportunity makes the thief. *Police research series, paper 98*. Home Office.
- Gewirtz-Meydan, A. et Finkelhor, D. (2020). Sexual abuse and assault in a large national sample of children and adolescents. *Child Maltreatment*, 25(2), 203-214. <https://doi.org/10.1177/1077559519873975>
- Glowacz, F. et Born, M. (2013). Do adolescent child abusers, peer abusers, and non-sex offenders have different personality profiles? *European Child and Adolescent Psychiatry*, 22(2), 117-125. <https://doi.org/10.1007/s00787-012-0333-2>
- Gretton, H. M., McBride, M., Hare, R. D., O'Shaughnessy, R. et Kumka, G. (2001). Psychopathy and recidivism in adolescent sex offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 28(4), 427-449. <https://doi.org/10.1177/009385480102800403>
- Gunby, C. et Woodhams, J. (2010). Sexually deviant juveniles: Comparisons between the offender and offence characteristics of 'child abusers' and 'peer abusers'. *Psychology, Crime and Law*, 16(1-2), 47-64. <https://doi.org/10.1080/10683160802621966>
- Hanson, R. K. et Bussiere, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of consulting and clinical psychology*, 66(2), 348. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.66.2.348>
- Hanson, R. K., Harris, A. J., Letourneau, E., Helmus, L. M. et Thornton, D. (2018). Reductions in risk based on time offense-free in the community: Once a sexual offender, not always a sexual offender. *Psychology, Public Policy, and Law*, 24(1), 48-63. <https://doi.org/10.1037/law0000135>
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: A meta-analysis of recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73(6), 1154–1163. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.73.6.1154>
- Hargreaves, C. et Francis, B. (2014). The long term recidivism risk of young sexual offenders in England and Wales—Enduring risk or redemption? *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 164-172. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.06.017>

- Harris, D. A., Knight, R. A., Smallbone, S. et Dennison, S. (2011). Postrelease specialization and versatility in sexual offenders referred for civil commitment. *Sexual Abuse*, 23(2), 243-259. <https://doi.org/10.1177/1079063210384276>
- Hart-Kerkhoffs, L. T. A., Doreleijers, T. A. H., Jansen, L. M. C., van Wijk, A. P. H. et Bullens, R. A. R. (2009). Offense related characteristics and psychosexual development of juvenile sex offenders. *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 3(19). <https://doi.org/10.1186/1753-2000-3-19>
- Hébert, M., Daignault, I. V. et Blanchard-Dallaire, C. (2020). Adaptation of trauma-focused cognitive behavioural therapy for cases of child sexual abuse with complex trauma: A clinical case illustration. *International Journal of Child and Adolescent Resilience/Revue internationale de la résilience des enfants et des adolescents*, 7(1), 211-221. <https://doi.org/10.7202/1072599ar>
- Heilbrun, K., Lee, R. et Cottle, C. C. (2005). Risk factors and intervention outcomes. Dans K. Heilburn, N. E. Sevin Goldstein et R. E. Redding (dir.), *Juvenile delinquency: Prevention, assessment, and intervention* (p.111-133). Oxford University Press.
- Hendriks, J. et Bijleveld, C. C. J. H. (2004). Juvenile sexual delinquents: Contrasting child abusers with peer abusers. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 14(4), 238-250. <https://doi.org/10.1002/cbm.591>
- Hershkowitz, I. (2013). Sexually intrusive behavior among alleged CSA male victims: A prospective study. *European Psychiatry*, 26(3), 291-305. [https://doi.org/10.1016/S0924-9338\(13\)75887-5](https://doi.org/10.1016/S0924-9338(13)75887-5)
- Hunter, J. A., Figueredo, A. J., Malamuth, N. M. et Becker, J. V. (2003). Juvenile sex offenders: Toward the development of a typology. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 15(1), 27-48. <https://doi.org/10.1023/A:1020663723593>
- Joyal, C. C., Carpentier, J. et Martin, C. (2016). Discriminant factors for adolescent sexual offending: On the usefulness of considering both victim age and sibling incest. *Child Abuse et Neglect*, 54, 10-22. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.01.006>
- Keelan, C. M. et Fremouw, W. J. (2013). Child versus peer/adult offenders: A critical review of the juvenile sex offender literature. *Aggression and Violent Behavior*, 18(6), 732-744. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2013.07.026>
- Kemper, T. S. et Kistner, J. A. (2007). Offense history and recidivism in three victim-age-based groups of juvenile sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(4), 409-424. <https://doi.org/10.1177/107906320701900406>

- Kendall-Tackett, K. A., Williams, L. M. et Finkelhor, D. (1993). Impact of sexual abuse on children: A review and synthesis of recent empirical studies. *Psychological Bulletin*, 113(1), 164-180. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.113.1.164>
- Krause, C., Roth, A., Landolt, M. A., Bessler, C. et Aebi, M. (2020). Validity of risk assessment instruments among juveniles who sexually offended: Victim age matters. *Sexual Abuse*, 33(4), 379-405. <https://doi.org/10.1177/1079063220910719>
- Kruskal, W. H. et Wallis, W. A. (1952). Use of ranks in one-criterion variance analysis. *Journal of the American statistical Association*, 47(260), 583-621. <https://doi.org/10.2307/2280779>
- Långström, N. et Grann, M. (2000). Risk for criminal recidivism among young sex offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(8), 855-871. <https://doi.org/10.1177/088626000015008005>
- Lanza, S. T., Collins, L. M., Lemmon, D. R. et Schafer, J. L. (2007). PROC LCA: A SAS procedure for latent class analysis. *Structural Equation Modeling: A Multidisciplinary Journal*, 14(4), 671-694. <https://doi.org/10.1080/10705510701575602>
- Latzman, N. E., Viljoen, J. L., Scalora, M. J. et Ullman, D. (2011). Sexual offending in adolescence: A comparison of sibling offenders and nonsibling offenders across domains of risk and treatment need. *Journal of Child Sexual Abuse*, 20(3), 245-263. <https://doi.org/10.1080/10538712.2011.571233>
- Leach, C., Stewart, A. et Smallbone, S. (2016). Testing the sexually abused-sexual abuser hypothesis: A prospective longitudinal birth cohort study. *Child Abuse and Neglect*, 51, 144-153. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.10.024>
- Leroux, E. J., Pullman, L. E., Motayne, G. et Seto, M. C. (2016). Victim age and the generalist versus specialist distinction in adolescent sexual offending. *Sexual Abuse*, 28(2), 79-95. <https://doi.org/10.1177/1079063214535814>
- Letourneau, E. J., Armstrong, K. S., Bandyopadhyay, D. et Sinha, D. (2013). Sex offender registration and notification policy increases juvenile plea bargains. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 25(2), 189-207. <https://doi.org/10.1177/1079063212455667>
- Lillard, C. M., Cooper-Lehki, C., Fremouw, W. J. et DiSciullo, V. A. (2020). Differences in psychosexual development among child, peer, and mixed juvenile sex offenders. *Journal of Forensic Sciences*, 65(2), 526-534. <https://doi.org/10.1111/1556-4029.14194>
- Lussier, P. (2017). Juvenile sex offending through a developmental life course criminology perspective: An agenda for policy and research. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 29(1), 51-80. <https://doi.org/10.1177/1079063214535814>

- Lussier, P. et Blokland, A. (2014). The adolescence-adulthood transition and Robins's continuity paradox: criminal career patterns of juvenile and adult sex offenders in a prospective longitudinal birth cohort study. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 153–163. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.07.004>
- Lussier, P., Corrado, R. R. et McCuish, E. (2016). A criminal career study of the continuity and discontinuity of sex offending during the adolescence-adulthood transition: A prospective longitudinal study of incarcerated youth. *Justice Quarterly*, 33(7), 1123-1153. <https://doi.org/10.1080/07418825.2015.1028966>
- Lussier, P., McCuish, E., Proulx, J., Chouinard Thivierge, S. et Frechette, J. (2023). The sexual recidivism drop in Canada: A meta-analysis of sex offender recidivism rates over an 80-year period. *Criminology & Public Policy*, 22(1), 125–160. <https://doi.org/10.1111/1745-9133.12611>
- Lussier, P., Van Den Berg, C., Bijleveld, C. et Hendriks, J. (2012). A developmental taxonomy of juvenile sex offenders for theory, research, and prevention: The adolescent-limited and the high-rate slow desister. *Criminal Justice and Behavior*, 39(12), 1559-1581. <https://doi.org/10.1177/0093854812455739>
- MacGregor, K. E., Villalta, L., Clarke, V., Viner, R., Kramer, T. et Khadr, S. N. (2019). A systematic review of short and medium-term mental health outcomes in young people following sexual assault. *Journal of Child and Adolescent Mental Health*, 31(3), 161-181. <https://doi.org/10.2989/17280583.2019.1665533>
- McCuish, E. C. et Lussier, P. (2017). Unfinished stories: From juvenile sex offenders to juvenile sex offending through a developmental life course perspective. *Aggression and Violent Behavior*, 37, 71-82. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.09.004>
- Mallie, A. L., Viljoen, J. L., Mordell, S., Spice, A. et Roesch, R. (2011). Childhood abuse and adolescent sexual re-offending: A meta-analysis. *Child and Youth Care Forum*, 40(5), 401-417. <https://doi.org/10.1007/s10566-010-9136-0>
- Mann, H. B. et Whitney, D. R. (1947). On a test of whether one of two random variables is stochastically larger than the other. *The Annals of Mathematical Statistics*, 18(1), 50-60. <http://www.jstor.org/stable/2236101>
- Martijn, F. M., Leroux, E. J., Babchishin, K. M. et Seto, M. C. (2020). A meta-analysis comparing male adolescents who have sexually offended against intrafamilial versus extrafamilial victims. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 23(4), 529-552. <https://doi.org/10.1007/s10567-020-00320-6>

- McCann, K. et Lussier, P. (2008). Antisociality, sexual deviance, and sexual reoffending in juvenile sex offenders: A meta-analytical investigation. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 6(4), 363-385. <https://doi.org/10.1177/1541204008320260>
- McCrory, E., Hickey, N., Farmer, E. et Vizard, E. (2008). Early-onset sexually harmful behaviour in childhood: a marker for life-course persistent antisocial behaviour? *The Journal of Forensic Psychiatry and Psychology*, 19(3), 382-395. <https://doi.org/10.1080/14789940802159371>
- McCuish, E., Lussier, P. et Corrado, R. (2016). Criminal careers of juvenile sex and nonsex offenders. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 14(3), 199-224. <https://doi.org/10.1177/1541204014567541>
- Miley, L. N., Fox, B., Muniz, C. N., Perkins, R. et DeLisi, M. (2020). Does childhood victimization predict specific adolescent offending? An analysis of generality versus specificity in the victim-offender overlap. *Child Abuse and Neglect*, 101, 104328. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104328>
- Miner, M. H. (2002). Factors associated with recidivism in juveniles: An analysis of serious juvenile sex offenders. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 39(4), 421-436. <https://doi.org/10.1177/002242702237287>
- Ministère de la Sécurité publique. (2016). *Infractions sexuelles au Québec – Faits saillants 2014*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/infractions_sexuelles_2014.pdf
- Moffitt, T. E. (1993). Life-course persistent and adolescence limited antisocial behavior: A developmental taxonomy. *Psychological Review*, 100, 674-701. [doi:10.1037/0033-295X.100.4.674](https://doi.org/10.1037/0033-295X.100.4.674)
- O'Brien, M. J. (1991). Taking sibling incest seriously. Dans M. Q. Patton (dir.), *Family sexual abuse: Frontline research and evaluation* (p. 75-92). Sage Publications.
- Prentky, R., Lee, A., Knight, R. et Cerce, D. (1997). Recidivism rates among child molesters and rapists: A methodological analysis. *Law and Human Behavior*, 21(6), 635-659. <https://doi.org/10.1023/A:1024860714738>
- Prentky, R. A. et Righthand, S. (2003). *Juvenile sex offender assessment protocol-II (J-SOAP-II) manual*. US Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention
- Pullman, L. E., Leroux, E. J., Motayne, G. et Seto, M. C. (2014). Examining the developmental trajectories of adolescent sexual offenders. *Child Abuse and Neglect*, 38(7), 1249-1258. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2014.03.003>

- Rasmussen, L. A. (1999). Factors related to recidivism among juvenile sexual offenders. *Sexual Abuse, 11*(1), 69-85. <https://doi.org/10.1023/A:1021332929575>
- Rasmussen, L. A. (2004). Differentiating youth who sexually abuse: Applying a multidimensional framework when assessing and treating subtypes. *Journal of Child Sexual Abuse, 13*(3-4), 57-82. https://doi.org/10.1300/J070v13n03_04
- Richardson, G., Kelly, T. P., Bhate, S. R. et Graham, F. (1997). Group differences in abuser and abuse characteristics in a british sample of sexually abusive adolescents. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 9*(3), 239-257. <https://doi.org/10.1177/107906329700900307>
- Robertiello, G. et Terry, K. J. (2007). Can we profile sex offenders? A review of sex offender typologies. *Aggression and Violent Behavior, 12*(5), 508-518. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2007.02.010>
- Rosa, M., Fox, B. et Jennings, W. G. (2020). Do developmental and life-course theory risk factors equally predict age of onset among juvenile sexual and nonsexual offenders? *Sexual Abuse, 32*(1), 55-78. <https://doi.org/10.1177/1079063218797714>
- Rotenberg, C. et Cotter, A. (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement # MoiAussi, 2016 et 2017*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.htm>
- Salter, D., McMillan, D., Richards, M., Talbot, T., Hodges, J., Bentovim, A., Hastings, R., Stevenson, J. et Skuse, D. (2003). Development of sexually abusive behaviour in sexually victimised males: A longitudinal study. *The Lancet, 361*(9356), 471-476. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(03\)12466-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(03)12466-X)
- Seto, M. C. et Lalumière, M. L. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test of explanations through meta-Analysis. *Psychological Bulletin, 136*(4), 526-575. <https://doi.org/10.1037/a0019700>
- Soothill, K. (2010). Sex offender recidivism. *Crime and Justice, 39*(1), 145-211. <https://doi.org/10.1086/652385>
- Substance Abuse and Mental Health Services Administration. (2014). *SAMHSA's concept of trauma and guidance for a trauma-informed approach*. HHS Publication No. (SMA) 14-4884. https://ncsacw.acf.hhs.gov/userfiles/files/SAMHSA_Trauma.pdf
- Tidefors, I., Arvidsson, H., Ingevaldson, S. et Larsson, M. (2010). Sibling incest: A literature review and a clinical study. *Journal of Sexual Aggression, 16*(3), 347-360. <https://doi.org/10.1080/13552600903511667>

- Tidefors, I., Ingevaldson, S. et Goulding, A. (2019). Recidivism in criminal behavior—A 10-year follow-up study of 45 adolescent boys identified as sex offenders. *Nordic Psychology*, 71(2), 93-103. <https://doi.org/10.1080/19012276.2018.1514644>
- Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M. et Baril, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 32(4), 331-335. <https://doi.org/10.1111/j.1753-6405.2008.00250.x>
- Ueda, M. (2017). Developmental risk factors of juvenile sex offenders by victim age: An implication for specialized treatment programs. *Aggression and Violent Behavior*, 37, 122-128. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.09.006>
- U.S. Department of Justice. (2009). *Juveniles who commit sexual offenses against minors* (The office of juvenile justice and delinquency prevention, NCJ Publication No. 227763). <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojjdp/227763.pdf>
- van Vugt, E. et Garofalo, C. (2021). Similarities and differences between youth who engaged in intrafamilial and extrafamilial sexually abusive behavior: An exploratory study. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 65(1), 51-67. <https://doi.org/10.1177/0306624X20911897>
- van Wijk, A. P., Mali, B. R. F., Bullens, R. A. R. et Vermeiren, R. R. (2007). Criminal profiles of violent juvenile sex and violent juvenile non-sex offenders: An explorative longitudinal study. *Journal of Interpersonal Violence*, 22(10), 1340-1355. <https://doi.org/10.1177/0886260507304802>
- Varma, K. N. et Leroux, E. J. (2019). Understanding the nature and scope of adolescent sexual offending across Canada. *Annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 8, 120-145.
- Vaughn, M. G. et DeLisi, M. (2008). Were Wolfgang's chronic offenders psychopaths? On the convergent validity between psychopathy and career criminality. *Journal of Criminal Justice*, 36(1), 33-42. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2007.12.008>
- Vaughn, M. G., DeLisi, M., Gunter, T., Fu, Q., Beaver, K. M., Perron, B. E. et Howard, M. O. (2011). The severe 5%: A latent class analysis of the externalizing behavior spectrum in the United States. *Journal of Criminal Justice*, 39(1), 75-80.
- Vaughn, M. G., Salas-Wright, C. P., DeLisi, M. et Maynard, B. R. (2014). Violence and externalizing behavior among youth in the United States: Is there a severe 5%? *Youth Violence and Juvenile Justice*, 12(1), 3-21. <https://doi.org/10.1177/1541204013478973>
- Waite, D., Keller, A., McGarvey, E. L., Wieckowski, E., Pinkerton, R. et Brown, G. L. (2005). Juvenile sex offender re-arrest rates for sexual, violent nonsexual and property crimes: A

- 10-Year Follow-Up. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(3), 313-331. <https://doi.org/10.1177/107906320501700305>
- Willis, G. M. et Grace, R. C. (2009). Assessment of community reintegration planning for sex offenders: Poor planning predicts recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 36(5), 494-512. <https://doi.org/10.1177/0093854809332874>
- Worling, J. R. (1995). Sexual abuse histories of adolescent male sex offenders: Differences on the basis of the age and gender of their victims. *Journal of Abnormal Psychology*, 104(4), 610-613. <https://doi.org/10.1037/0021-843X.104.4.610>
- Worling, J. R. (2001). Personality-based typology of adolescent male sexual offenders: Differences in recidivism rates, victim-selection characteristics, and personal victimization histories. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 13(3), 149-166. <https://doi.org/10.1023/A:1009518532101>
- Worling, J. R. (2004). The estimate of risk of adolescent sexual offense recidivism (ERASOR): Preliminary psychometric data. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 16(3), 235-254. <https://doi.org/10.1177/107906320401600305>
- Worling, J. R. et Curwen, T. (2001). Estimate of risk of adolescent sexual offense recidivism (ERASOR; Version 2.0). *Juveniles and children who sexually abuse: Frameworks for assessment*, 2, 372-397.
- Worling, J. R., Litteljohn, A. et Bookalam, D. (2010). 20-year prospective follow-up study of specialized treatment for adolescents who offended sexually. *Behavioral Sciences and the Law*, 28(1), 46-57. <https://doi.org/10.1002/bsl.912>
- Yoder, J., Dillard, R. et Leibowitz, G. S. (2018). Family experiences and sexual victimization histories: A comparative analysis between youth sexual and nonsexual offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(10), 2917-2936. <https://doi.org/10.1177/0306624X17738063>

Chapitre 3
Conclusion générale

L'objectif de la présente étude était d'examiner la récurrence à long terme des adolescents auteurs d'agression sexuelle. Elle s'intéressait à la récurrence non seulement de façon globale, mais également en distinguant plusieurs types de récurrence : récurrence contre les biens, récurrence liée aux drogues, récurrence sexuelle, récurrence non-sexuelle contre la personne et récurrence contre l'administration de la justice. Considérant qu'il est largement admis que les AAAS ne forment pas un groupe homogène, nous souhaitions également vérifier si les typologies communément utilisées dans la littérature pour distinguer des sous-groupes d'AAAS (âge de la victime, lien avec la victime, précocité d'apparition des comportements sexuels problématiques, antécédents de victimisation sexuelle) apportaient un éclairage intéressant à l'étude de la récurrence à long terme de ces adolescents. Enfin, nous voulions vérifier s'il était possible d'identifier différents profils d'AAAS en fonction de leur trajectoire de récurrence.

Sur le plan de l'ampleur de la récurrence, nos résultats confirment l'idée qui fait largement consensus selon laquelle une majorité des adolescents auteurs d'agression sexuelle récidivent. Toutefois, les récurrences sexuelles représentent une minorité des événements de récurrence. La majeure partie des récurrences commises prennent en effet la forme de délits non-sexuels contre la personne à l'adolescence, et de délits contre les biens à l'âge adulte. Chaque délit sexuel commis peut avoir des conséquences majeures, et de tels événements ne doivent pas être minimisés. Toutefois, il faut se garder de considérer comme des agresseurs sexuels à long terme les jeunes qui commettent une agression sexuelle. Pour la grande majorité d'entre eux, l'infraction de nature sexuelle restera un événement isolé dans une trajectoire de délinquance générale.

Pour ce qui est de la pertinence de l'utilisation des typologies, nos résultats révèlent peu d'éléments significatifs. L'âge des victimes connues lors de l'évaluation initiale semble influencer en partie la récurrence. En effet, les adolescents ayant abusé à la fois des enfants et des pairs ou des adultes commettent plus de récurrences contre les biens, comparativement à ceux ayant abusé uniquement des enfants ou uniquement des pairs ou des adultes. Les adolescents ayant abusé des pairs ou des adultes commettent plus de récurrences contre la personne non sexuelle que les autres. Des quatre typologies à l'étude, celle de la victimisation sexuelle dans l'enfance semble être celle

ayant le plus d'influence sur la récidive. Les jeunes de ce groupe récidivent en effet de façon plus importante que ceux n'ayant pas été victimes, que la récidive soit considérée de façon globale, soit toutes formes de récidives confondues, mais aussi pour ce qui est de la récidive contre les biens, contre l'administration de la justice et de la récidive sexuelle. Des quatre typologies à l'étude, avoir des antécédents de victimisation sexuelle est d'ailleurs la seule qui est associée avec des taux et nombres moyens de récidives sexuelles plus élevés.

Sur le plan des profils de récidive, deux groupes ont émergé de nos analyses exploratoires. Celles-ci ont confirmé les résultats d'études antérieures en montrant que seule une petite proportion des AAAS récidivent ensuite de façon répétée et chronique.

Lien avec la psychoéducation

L'approche psychoéducative vise à améliorer le niveau de convenance entre le potentiel adaptatif de l'individu (Pad), c'est-à-dire l'ensemble des forces, aptitudes ou compétences que cette personne possède et peut utiliser pour s'adapter à ce qu'elle vit, et le potentiel expérientiel de son environnement (Pex), soit l'ensemble des possibilités de se développer et d'évoluer qui lui sont offertes. Le niveau de convenance entre le Pad et le Pex varie selon les situations de vie, les périodes et les individus, et s'inscrit sur un continuum allant de l'équilibre statique (les capacités de l'individu correspondent parfaitement à ce que son environnement lui offre comme occasions; le sujet se maintient dans ce qu'il connaît et ne progresse pas) au déséquilibre inhibant (l'écart entre le potentiel de l'individu et celui de son environnement est tel que la personne ne peut y faire face). Cet état de déséquilibre peut provoquer une inadaptation psychosociale, qui peut se manifester par l'apparition de comportements inadéquats dont les actes délinquants peuvent faire partie. En misant sur les forces de l'individu et sur celles de son environnement, le psychoéducateur vise à permettre aux personnes qu'il accompagne d'assouplir les capacités déjà existantes ou d'en développer de nouvelles, et d'atteindre un état d'équilibre dynamique (Renou, 2005).

L'adolescence constitue une période de bouleversements importants, durant laquelle les situations de déséquilibre sont nombreuses. Les changements physiques sont rapides et majeurs, et

s'accompagnent de changements de la structure et du fonctionnement du cerveau (Dahl, 2004). Sur le plan social et relationnel aussi, l'adolescence est une période de transition importante. Progressivement, les parents ne seront plus la principale source de soutien émotionnel, mais seront remplacés dans ce rôle par les pairs de même sexe (Furman et Buhrmester, 1992). L'adolescent peut ne plus se comprendre et ne plus se reconnaître. Ainsi, la psychanalyste Françoise Dolto et ses collaboratrices comparaient les adolescents à des homards en train de muer : privés de leur carapace devenue trop petite, et pas encore protégés par une nouvelle carapace solide, ceux-ci se trouvent dans un état de vulnérabilité importante (Dolto, Dolto-Tolitch et Percheminier, 2018).

Bon nombre d'adolescents traversent cette période mouvementée sans développer de difficultés importantes. Mais pour les jeunes exposés à des facteurs de risque personnels et environnementaux, la rupture de convenance est possible et le déséquilibre peut être tellement important qu'il est impossible à affronter. Des difficultés d'adaptation peuvent apparaître, et s'exprimer par des comportements inadéquats dont les agressions sexuelles peuvent faire partie. La découverte de la sexualité et l'engagement dans les premières relations amoureuses sont certaines des tâches développementales normales chez les adolescents (van de Bongardt *et al.*, 2015), et les délits peuvent parfois se produire dans ce parcours exploratoire où les limites ne sont pas encore bien connues.

Le nombre d'agressions sexuelles commises par des mineurs et l'ampleur de leur récurrence le confirment, il est nécessaire de se préoccuper de ces jeunes et de leur proposer des interventions visant à diminuer leur risque de commettre une première infraction de nature sexuelle, puis celui de récidiver. Ceci est d'autant plus important que nos résultats ont confirmé que même des jeunes ayant été exposés à des événements traumatiques tels que des abus sexuels, ou ayant présenté précocement des comportements sexuels problématiques, ne deviennent pas pour la plupart des délinquants sexuels au long cours. On peut donc penser que le parcours de certains d'entre eux a pu être influencé par un accompagnement qui leur a permis de développer certains facteurs de protection ou de diminuer l'impact de facteurs de risque. L'approche psychoéducative, qui

considère l'individu dans sa globalité et s'intéresse également à son environnement, semble tout indiquée pour travailler avec ces jeunes, quelle que soit l'intensité de leurs besoins.

En milieu scolaire, le modèle de la Réponse à l'intervention (RAI), inspiré du triangle de Sugai (Sugai, 2007), est très utilisé. Ce modèle repose sur l'idée que les interventions proposées aux élèves peuvent être réparties en trois niveaux d'intensité selon l'ampleur de leurs besoins. Ces niveaux s'apparentent aux trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S., 1998) et auxquels il est largement fait référence en psychologie et en criminologie. Bien que ce mémoire ne porte pas sur le milieu scolaire, les écoles sont des milieux de vie fréquentés par l'ensemble des jeunes quelle que soit leur réalité. Ce modèle nous semble donc pertinent pour faire le portrait de l'accompagnement que le psychoéducateur peut leur offrir.

Le premier palier consiste à offrir des activités de prévention universelle à l'ensemble des jeunes, par exemple à tous les élèves d'un niveau en milieu scolaire. Ces activités vont permettre aux jeunes de développer leur potentiel adaptatif afin de mieux fonctionner dans leur milieu. Il peut s'agir, par exemple, de proposer des ateliers visant à améliorer les habiletés sociales ou l'estime de soi, ou de prévenir l'usage problématique de substances psychoéducatives, facteurs de risque reconnus pour l'agression sexuelle (Laforest *et al.*, 2018). Le contenu du programme d'éducation à la sexualité, dont une partie pourrait être dispensée par les psychoéducateurs, s'inscrit aussi dans ce palier d'intervention. Selon le modèle RAI, les interventions de ce palier vont répondre aux besoins des jeunes qui ne présentent pas de difficultés ni facteurs de risques particuliers, soit 80 % des élèves des milieux scolaires réguliers.

Le deuxième palier s'adresse à des jeunes pour qui les mesures universelles ne sont pas suffisantes. Ces jeunes sont à risque de développer des difficultés d'adaptation et ont besoin d'interventions plus ciblées, en petits groupes ou en individuel. Il peut, par exemple, s'agir de jeunes présentant des facteurs de risque spécifiques dans leur milieu familial, de jeunes ayant été victimes d'abus ou présentant déjà des comportements sexuels problématiques, ou de jeunes faisant

un usage problématique de substances psychoactives. Chez ces jeunes, qui représentent environ 15 % des élèves dans un établissement scolaire régulier, les interventions proposées peuvent viser les mêmes thèmes que les interventions de niveau 1, ou se centrer sur des facteurs de risque spécifiques. La gestion des émotions et de l'impulsivité, par exemple, peuvent faire partie des compétences qui seront ciblées.

Le troisième niveau d'intervention s'adresse à des jeunes qui ont besoin d'un accompagnement plus intensif, souvent en individuel. Leur proportion est estimée à 5 % dans les milieux scolaires réguliers. Chez ces jeunes, les difficultés d'adaptation sont présentes. Certains d'entre eux peuvent avoir commis des agressions sexuelles, et il s'agira de les accompagner afin d'éviter la récurrence. Le psychoéducateur peut les outiller afin de diminuer certains facteurs de risque. Dans les outils d'évaluation du risque de récurrence, qu'il s'agisse de ceux destinés aux jeunes ou de ceux destinés aux adultes, les facteurs de risque sont divisés en deux catégories : des facteurs de risque statiques, qui ne peuvent pas être modifiés (par exemple, avoir déjà commis une agression sexuelle sur un garçon ou avoir des antécédents de victimisation sexuelle) et des facteurs de risque dynamiques sur lesquels il est possible d'agir. Plusieurs éléments de cette deuxième catégorie font partie des thèmes fréquemment abordés dans le cadre de l'accompagnement psychoéducatif. Par exemple, selon les facteurs de risque recensés dans le J-SOAP (Prentky et Righthand, 2003), le psychoéducateur pourra ainsi viser l'amélioration de la capacité des adolescents à faire preuve d'empathie, les aider à tisser des relations de qualité avec des pairs ou diminuer la présence de distorsions cognitives. Selon les critères de l'ERASOR (Worling et Curwen, 2001), les cibles de l'accompagnement psychoéducatif pourraient être la diminution des comportements impulsifs ou de l'isolement social.

La répartition des jeunes dans chacun des paliers d'intervention s'applique au milieu scolaire régulier, mais n'est pas transférable en l'état à l'ensemble des lieux de pratique des psychoéducateurs. En effet, plusieurs milieux accueillent en majorité des jeunes ayant besoin d'interventions de deuxième ou troisième niveaux. Mais, quel que soit l'environnement dans lequel il exerce, l'approche du psychoéducateur en fait un acteur clé pour travailler auprès de ces jeunes :

en prévention universelle auprès de l'ensemble d'entre eux, en prévention ou intervention ciblée auprès de certains individus à risque de développer des difficultés d'adaptation, mais aussi en offrant un accompagnement intensif à des jeunes déjà engagés dans la voie de la délinquance afin d'éviter qu'ils empruntent une trajectoire de récidive chronique. Avec ces jeunes, le psychoéducateur en milieu scolaire pourra agir comme intervenant de première ligne. Il travaillera alors en collaboration avec des professionnels des Centres Intégrés en Santé et Services Sociaux ou d'organismes communautaires, dont ceux spécialisés en délinquance sexuelle, afin que l'ensemble des besoins de ces adolescents puissent être considérés.

Limites de l'étude

Cette étude présente certaines limites. D'abord, la collecte de données s'est réalisée uniquement sur dossiers, sans interroger directement les participants. Cela a seulement permis d'avoir accès aux données officielles de récidive, nous privant par le fait même d'accéder à plusieurs informations qui ont pu influencer la trajectoire de récidive des participants. Aussi, il est reconnu qu'une proportion importante des infractions, notamment celles de nature sexuelle, ne sont jamais dénoncées. L'ampleur de la récidive, et particulièrement de la récidive sexuelle, a donc sans doute été largement sous-estimée. La composition de l'échantillon a aussi probablement influencé l'ampleur de la récidive, puisqu'il s'agissait d'adolescents ayant commis des infractions sévères. Par conséquent, le portrait obtenu n'est sans doute pas tout à fait représentatif de la moyenne des jeunes auteurs d'agression sexuelle. Enfin, nous n'avons pas non plus pu comptabiliser l'ampleur de l'attrition de l'échantillon (en raison de déménagements hors du Québec ou de décès, par exemple).

Retombées de l'étude

Parmi les retombées de notre étude, nous devons nommer que nos résultats confirment que même sur une longue période de suivi, la récidive sexuelle est modérée et constitue la catégorie de récidive la moins répandue. Il est donc important de se préoccuper de ces jeunes de façon globale. En effet, les considérer spécifiquement comme des délinquants sexuels et se centrer uniquement sur les problématiques de nature sexuelle reviendrait à ne pas cibler les bons besoins. La prise en

compte des facteurs de risque spécifiques à la délinquance sexuelle en combinaison avec des facteurs de risque généraux liés à la délinquance constitue d'ailleurs une bonne pratique reconnue par l'Association for the Treatment and Prevention of Sexual Abuse (ATSA, 2017).

Nos résultats soulignent aussi l'importance d'agir en prévention auprès des jeunes. Cela peut se faire notamment dans les milieux scolaires, qui constituent de véritables milieux de vie pour les enfants et adolescents et qui permettent de rejoindre tous les jeunes, quelles que soient leurs origines ou leur réalité. Même si certains adolescents sont confrontés à des situations de vie difficiles et exposés, dans leur milieu familial, à des facteurs de risque importants, aucun événement aussi dramatique qu'il soit ne conduira automatiquement vers une trajectoire de délinquance. Permettre aux jeunes de développer des facteurs de protection, que ce soit en s'impliquant à l'école, et développant leur sentiment d'appartenance, ou en développant des habiletés individuelles telles que les habiletés sociales ou la gestion des émotions peut faire une réelle différence dans leur parcours. Investir en éducation afin d'offrir aux jeunes des programmes et des services professionnels accessibles et de qualité devrait donc être une priorité des gouvernements, ce qui permettrait de faire une réelle différence dans la vie de nombreux jeunes. Ainsi, malgré l'adversité des conditions de vie auxquelles ils auront été exposés, une majorité d'entre eux ne s'engageront jamais dans la voie de la délinquance.

Références

- Association for the Treatment of Sexual Abusers (2017). *ATSA Practice guidelines for the assessment, treatment, and intervention with adolescents who have engaged in sexually abusive behavior*. Beaverton.
- Baril, K. et Laforest, J. (2018). *Les agressions sexuelles*. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles>
- Brennan, S. et Taylor-Butts, A. (2008). *Sexual Assault in Canada 2004 and 2007*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85f0033m/85f0033m2008019-eng.pdf?st=Yj_mhOO6
- Bouchard, M. et Lussier, P. (2015). Estimating the size of the sexual aggressor population. Dans A. Blokland et P. Lussier (dir.), *Sex offenders: A criminal career approach* (p.349-371). John Wiley and Sons.
- Caldwell, M. F. (2007). Sexual offense adjudication and sexual recidivism among juvenile offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(2), 107-113. <https://doi.org/10.1177/107906320701900203>
- Caldwell, M. F. (2016). Quantifying the decline in juvenile sexual recidivism rates. *Psychology, Public Policy, and Law*, 22(4), 414-426. <https://doi.org/10.1037/law0000094>
- Caldwell, M. F., Ziemke, M. H. et Vitacco, M. J. (2008). An examination of the Sex Offender Registration and Notification Act as applied to juveniles: Evaluating the ability to predict sexual recidivism. *Psychology, Public Policy, and Law*, 14(2), 89-114. <https://doi.org/10.1037/a0013241>
- Calleja, N. G. (2015). Juvenile sex and non-sex offenders: A comparison of recidivism and risk. *Journal of Addictions and Offender Counseling*, 36(1), 2-12. <https://doi.org/10.1002/j.2161-1874.2015.00031.x>
- Carpentier, J. et Proulx, J. (2011). Correlates of recidivism among adolescents who have sexually offended. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(4), 434-455. <https://doi.org/10.1177/1079063211409950>
- Code criminel, LRC 1985, c C-46.
- Cotter, A. et Beaupré, P. (2014). *Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2014001/article/14008-fra.htm>
- Cotter, A. et Savage, L. (2019). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans*

les espaces publics et privés. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm>

- Courcy, K., Patoine, S., Tanguay, M.-E. et Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. (2016). *Guide théorique de soutien à l'intervention auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels (aaas).* https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2632029?docref=0IYc5px25-wDALsrJc_s6g
- Dahl, R. E. (2004). Adolescent brain development: A period of vulnerabilities and opportunities. Keynote address. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1021(1), 1-22. <https://doi.org/10.1196/annals.1308.001>
- Dolto, F., Dolto-Tolitch, C. et Percheminier, C. (2018) *Paroles pour adolescents ou le complexe du homard.* Gallimard jeunesse-Giboulées.
- Fanniff, A. M., Schubert, C. A., Mulvey, E. P., Iselin, A.-M. R. et Piquero, A. R. (2017). Risk and outcomes: Are adolescents charged with sex offenses different from other adolescent offenders? *Journal of Youth and Adolescence*, 46(7), 1394-1423. <https://doi.org/10.1007/s10964-016-0536-9>
- Furman, W. et Buhrmester, D. (1992). Age and sex differences in perceptions of networks of personal relationships. *Child Development*, 63(1), 103-115. <https://doi.org/10.2307/1130905>
- Gouvernement du Québec (2001). *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique.* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-807-01W.pdf>
- Gouvernement du Québec (2008). *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.* https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1568464?docref=hfHqh9F9_Hw_E2mB72nLjQ
- Hagan, M. P., Gust-Brey, K. L., Cho, M. E. et Dow, E. (2001). Eight-year comparative analyses of adolescent rapists, adolescent child molesters, other adolescent delinquents, and the general population. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 45(3), 314-324. <https://doi.org/10.1177/0306624x01453004>
- Hargreaves, C. et Francis, B. (2014). The long term recidivism risk of young sexual offenders in England and Wales—Enduring risk or redemption? *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 164-172. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.06.017>

- Harris, A. J. R. et Hanson, R. K. (2004). *La récidive sexuelle : D'une simplicité trompeuse* (Rapport pour spécialistes ; no 2004-03). <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/sx-ffndr-rcdvsm/index-fr.aspx#:~:text=Taux%20de%20r%C3%A9cidive%20sexuelle,-Le%20tableau%20ettext=Les%20d%C3%A9linquants%20ayant%20d%C3%A9j%C3%A0%20%C3%A9t%C3%A9,19%20%25%20apr%C3%A8s%2015%20ans>)
- Hébert, M. (2011). Les profils et l'évaluation des enfants victimes d'agression sexuelle. Dans M. Hébert, M. Cyr et M. Tourigny (dir.), *L'agression sexuelle envers les enfants*. (p.149-204). Presses de l'Université du Québec.
- Lachapelle, L. et Gagné, D. (2022). *Trousse média sur les agressions sexuelles*. <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/accueil>
- Lafortest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/etiologie-facteurs-de-risque-et-de-protection>
- Lafortune, D., Proulx, J. et Tourigny, M. (2010). Les adultes et les adolescents auteurs d'agression sexuelle. Dans M. Le Blanc et M. Cusson (dir.), *Traité de criminologie empirique*. (p.305-336). Presses de l'Université de Montréal.
- Langevin, R., Curnoe, S., Fedoroff, P., Bennett, R., Langevin, M., Peever, C., Pettica, R. et Sandhu, S. (2004). Lifetime sex offender recidivism: A 25-year follow-up study. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46(5), 531-552. <https://doi.org/10.3138/cjccj.46.5.531>
- Loi sur la protection de la jeunesse, LRQ, chapitre P-34.1.
- Loi sur le système de justice pénale des adolescents, LC 2002, ch. 1.
- Lussier, P. et Blokland, A. (2014). The adolescence-adulthood transition and Robins's continuity paradox: Criminal career patterns of juvenile and adult sex offenders in a prospective longitudinal birth cohort study. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 153-163. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.07.004>
- Merrill, L. L., Thomsen, C. J., Sinclair, B. B., Gold, S. R. et Milner, J. S. (2001). Predicting the impact of child sexual abuse on women: The role of abuse severity, parental support, and coping strategies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 69(6), 992-1006. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.69.6.992>
- Ministère de la Justice. (2016). *L'âge de consentement aux activités sexuelles*. <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/clp/faq.html>

- Ministère de la Sécurité publique (2016). *Infractions sexuelles au Québec – Faits saillants 2014*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/infractions_sexuelles_2014.pdf
- Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2019.pdf
- Mulder, E., Vermunt, J., Brand, E., Bullens, R. et van Marle, H. (2012). Recidivism in subgroups of serious juvenile offenders: Different profiles, different risks? *Criminal Behaviour and Mental health : CBMH*, 22(2), 122-135. <https://doi.org/10.1002/cbm.1819>
- Organisation mondiale de la santé. (1998). *Glossaire de la promotion de la santé*. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Paolucci, E. O., Genuis, M. L. et Violato, C. (2001). A meta-analysis of the published research on the effects of child sexual abuse. *The Journal of Psychology*, 135(1), 17-36. <https://doi.org/10.1080/00223980109603677>
- Pérez-Fuentes, G., Olfson, M., Villegas, L., Morcillo, C., Wang, S. et Blanco, C. (2013). Prevalence and correlates of child sexual abuse: A national study. *Comprehensive Psychiatry*, 54(1), 16-27. <https://doi.org/10.1016/j.comppsy.2012.05.010>
- Proulx, J., Tardif, M., Lamoureux, B. et Lussier, P. (2000). How does recidivism risk assessment predict survival? Dans D. R. Laws, S. M. Hudson et T. Ward (dir.), *Remaking relapse prevention with sex offenders: A sourcebook* (p. 466-484). Sage Publications.
- Rasmussen, L. A. (2004). Differentiating youth who sexually abuse: Applying a multidimensional framework when assessing and treating subtypes. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 57-82. https://doi.org/10.1300/J070v13n03_04
- Renou, M. (2005). *Psychoéducation : une conception, une méthode*. Sciences et Culture.
- Rotenberg, C. (2017). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014 : un profil statistique*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54866-fra.htm>
- Schmidt, F., Sinclair, S. M. et Thomasdottir, S. (2016). Predictive validity of the youth level of service/case management inventory with youth who have committed sexual and non-sexual offenses: The utility of professional override. *Criminal Justice and Behavior*, 43(3), 413-430. <https://doi.org/10.1177/0093854815603389>

- Sugai, G. (2007). Promoting behavioral competence in schools: A commentary on exemplary practices. *Psychology in the Schools*, 44(1), 113-118. <https://doi.org/10.1002/pits.20210>
- van de Bongardt, D., Yu, R., Deković, M. et Meeus, W. H. (2015). Romantic relationships and sexuality in adolescence and young adulthood: The role of parents, peers, and partners. *European Journal of Developmental Psychology*, 12(5), 497-515. <https://doi.org/10.1080/17405629.2015.1068689>
- Worling, J. R. et Curwen, T. (2001). Estimate of risk of adolescent sexual offense recidivism (ERASOR; Version 2.0). *Juveniles and Children who Sexually Abuse: Frameworks for assessment*, 2, 372-397

Appendice

Classification des infractions par catégorie de récidive

Classification des infractions par catégorie de récidive

Catégorie de récidive	Articles du Code criminel
Contre les biens	322 Vol
	334.a) Vol (valeur dépassant 5000\$)
	335 Prise d'un véhicule à moteur ou d'un bateau sans consentement
	342 Vol, falsification ou trafic de carte de crédit
	343 Vol qualifié
	348 Introduction par effraction
	351(1) Possession d'outils de cambriolage
	351(2) Déguisement dans un dessein criminel
	354 Possession de biens criminellement obtenus
	362 Escroquerie
	402.2 Vol d'identité
	403(1) Fraude à l'identité
	430(1) Méfait
	433 Incendie criminel : danger pour la vie humaine
	463 Tentative, complicité
465 Complot	
Contre la personne, non-sexuelle	26 Force excessive
	86(1) Usage négligent d'une arme à feu
	87(1) Braquer une arme à feu
	88(1) Port d'arme dans un dessein dangereux
	91(1) Possession non autorisée d'une arme à feu
	229 Meurtre
	239 Tentative de meurtre
	252 Défaut d'arrêter lors d'un accident
	253 Capacité de conduite affaiblie
	264 Harcèlement criminel
264.1 Menaces	

Catégorie de récidive	Articles du Code criminel
	265, 266 Voies de fait
	267 Agression armée ou infliction de lésions criminelles
	268(1) Voies de fait graves
	270 Voies de fait contre un agent de la paix
	279(1) Enlèvement
	279(2) Séquestration
	279.1 Prise d'otage
	151 Contacts sexuels
	152 Incitation à des contacts sexuels
	153(1) Exploitation sexuelle
	155 Inceste
	159 Relations sexuelles anales
	160 Bestialité
	162 Voyeurisme
	162.1 Publication, etc. non consensuelle d'une image intime
	163.1 Production, distribution, possession de pornographie juvénile, accès à de la pornographie juvénile
Sexuelle	171.1 Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite
	172.1 Leurre
	173 Actions indécentes
	177 Intrusion de nuit
	210(1) Tenue d'une maison de débauche
	210(2) Propriétaire, habitant, etc. d'une maison de débauche
	212 Proxénétisme
	213 Interférence à la circulation
	271 Agression sexuelle
	272 Agression sexuelle armée

Catégorie de récidive	Articles du Code criminel
	273 agression sexuelle grave
	372 propos indécents au téléphone
	137 Fabrication de preuve
	139 Entrave à la justice
	140 Méfait public
	144 Bris de prison
	145(1) Évasion, liberté sans excuse
	145(2) Omission de comparaître
	145(3) Omission de se conformer à une condition
Contre l'administration de la justice	145(4) Omission de comparaître ou de se conformer à une sommation
	145(5) Omission de comparaître ou de se conformer à une citation ou à une promesse
	733.1 Défaut de se conformer à une ordonnance (probation)
	810 Crainte de blessures, de dommages ou de commission d'une infraction : engagement de ne pas troubler l'ordre public
	811 Manquement à l'engagement
	*4(1) Possession de substance
Liée aux drogues	*5(1) Trafic de substance
	*5(2) Possession en vue du trafic
	*7(1) Production de substance

Note. Articles du code criminel, sauf * : articles de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.